

# Argentré



N° 10  
NOVEMBRE 94

Bulletin Municipal

---

---

---

---

---

# Editorial

**L**e rythme accéléré des réunions des commissions mises en place par la Communauté de Communes du Pays de Laval qui ont lieu chaque semaine et même souvent plusieurs fois par semaine, explique, sans l'excuser, la non-parution du Bulletin Municipal le semestre dernier. Il n'est pas toujours facile de concilier activités professionnelles et obligations municipales.

Avec la parution de ce nouveau numéro, nous allons reprendre le cycle habituel d'un bulletin par semestre.

Je ne m'attarderai pas sur les travaux de la Communauté de Communes dont il va être largement traité par ailleurs dans ce bulletin mais rappellerai plutôt ceux effectués sur le plan purement local au cours de l'année écoulée :

- 1ère tranche de remise en état du cimetière,
- finition de la 1ère tranche de rénovation du Centre Bourg avec l'aménagement de la place et la mise en service des locaux qui abritent la pharmacie et le café,
- aménagement d'une aire de jeux à la Base de Loisirs.

D'autres travaux ont commencé ou vont commencer au cours des prochaines semaines :

- aménagement de la voirie, route de Châlons du Maine,
- remise en état d'une dizaine de logements destinés à la location :  
maisons de la rue du Maine, maison «Gournay», maisons de l'actuelle Gendarmerie.

Au cours du dernier trimestre de cette année sont également prévus :

- la dernière tranche de rénovation du Cimetière,  
et la mise en chantier d'un nouveau lotissement.

Dans un autre domaine, la municipalité en collaboration avec celle de Bonchamp et avec la participation du Conseil Général a programmé la représentation d'une pièce de théâtre «Histoires malicieuses de M. POUCHKINE», qui sera donnée à la Salle des Fêtes le 15 Novembre prochain par le Théâtre du Tiroir.

Elle a voulu aussi marquer sa volonté de participer autrement que par les versements de subventions à l'animation de la vie locale, qui est assurée essentiellement par les associations de bénévoles dont le travail et le dévouement irremplaçables ne reçoivent pas toujours les encouragements et la reconnaissance qu'ils méritent.

**M. DESCOTTES**

---

---

---

# Réunions du Conseil Municipal

en 1993 : des 5 juillet, 6 septembre, 4 octobre  
12 octobre, 9 novembre et 6 décembre.

en 1994 : des 24 janvier, 7 mars, 28 mars  
7 mai, 6 juin et 4 juillet.

## SÉANCE DU 05 JUILLET 1993

### Préposé à l'affichage

Le Conseil Municipal, informé de la démission de Monsieur Marcel GOULAY de sa fonction de préposé à l'affichage qu'il assumait depuis le 1er Janvier 1978, **décide** de nommer à compter du 1er Juillet 1993, Monsieur Gérard BOURCIN, préposé à l'affichage et **fixe** à 1.030 F le montant de l'indemnité du 2ème semestre 1993 à verser à l'intéressé.

### Emploi consolidé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n° 92-1078 du 2 octobre 1992 a défini les catégories de personnes qui peuvent accéder à un Emploi Consolidé à l'issue de leur Contrat Emploi Solidarité.

Il s'agit notamment des publics dits « prioritaires » qui ne peuvent accéder à un emploi ou une formation à l'issue d'un C.E.S..

Ces « contrats emplois consolidés », lorsqu'ils sont conclus pour une durée déterminée, ont une durée initiale de 12 mois ; ils sont renouvelables chaque année par avenant dans la limite d'une durée totale de 60 mois.

Le recours à ce type d'emploi est encouragé par une aide de l'État calculée à partir du total de la rémunération brute versée par l'employeur, des cotisations d'assurance chômage et des autres charges sociales et d'origine légale ou conventionnelle, sur la base d'une durée maximale de 30 heures hebdomadaires et d'un salaire plafonné à 120% du SMIC et par une exonération des cotisations à la charge de l'employeur dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à décider la création d'un emploi consolidé afin de permettre aux agents arrivant en fin de contrat CES de bénéficier de ces nouvelles dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** la création, à compter du 1er Septembre 1993, d'un emploi consolidé d'une durée maximale de travail hebdomadaire de 30 heures et retient le salaire minimum de croissance comme base de calcul de la rémunération afférente à cet emploi.

### Vote d'une subvention

Suite à la demande du Cyclo-Sport Argentré, le Conseil Municipal **décide** d'allouer une subvention de 1000 F au Cyclo-Sport Argentré.

### Vote d'une subvention

Suite à l'engagement pris par le Conseil Municipal dans sa délibération du 1er Février 1993 de couvrir la différence entre la recette escomptée et la recette réelle de l'Association Animation Argentré lors de la présentation de son spectacle, et suite à la demande de celle-ci, le Conseil Municipal **décide** d'allouer une subvention de 10.000 F en faveur de l'Association Animation Argentré.

### Location temporaire d'un logement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, **décide** de mettre provisoirement à la disposition de M. BOURNY Roger un logement sis à Argentré, 6, rue du Maine, et appartenant à la Commune d'Argentré, **fixe** le loyer mensuel à 700 F payable à terme échu et **précise** la prise d'effet de cette location au 1er Juillet 1993.

### Logement de fonction de l'Ecole Maternelle Publique

Monsieur le Maire informe le conseil que le logement de fonction de l'Ecole Maternelle Publique sera libre le 31 Août 1993. Il indique qu'il a été saisi d'une demande de location provisoire par Melle Catherine DEROUET, demeurant, 2, rue de la Vallée à Argentré.

Le Conseil Municipal, considérant que ce logement de fonction n'a pas été demandé par les enseignants pour la rentrée scolaire prochaine, **accepte** de mettre provisoirement à la disposition de Melle Catherine DEROUET le logement de fonction, **fixe** le loyer mensuel à 1.500 F payable d'avance et **autorise** le Maire à rédiger un bail pour ce logement qui prendra effet le 1er Septembre 1993 et qui devra prévoir une participation aux dépenses de chauffage du logement.

## SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 1993

### Personnel de remplacement

Considérant qu'il convient d'assurer le remplacement du personnel absent pour des motifs divers : formation, maladie, accidents, etc, dans les services de restauration scolaire et de garderie, dans les écoles ou autres et compte tenu de la demande faite par Mme Jeannine LELIEVRE, demeurant à Argentré, 6, rue des Fauvettes, le Conseil Municipal **décide** d'employer Mme Jeannine LELIEVRE en qualité d'agent de service occasionnel et, en cas d'impossibilité, sa suppléante Mme BOSSUAT, et **fixe** la rémunération sur la base du Minimum Garanti dans la Fonction Publique Territoriale, indice brut 220.

## SÉANCE DU 04 OCTOBRE 1993

### Commande de containers

Considérant que les containers en place en campagne sont insuffisants pour collecter les ordures ménagères, le Conseil Municipal **décide** de passer commande à la S.A. HALBOUT-NETTOIEMENT de 7 nouveaux containers pour un montant de 14.167 F.

### Construction de la Gendarmerie

Les nouvelles modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernement de gendarmerie et la baisse des taux des emprunts ont fait ressurgir le dossier «construction de la gendarmerie». Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement cette fois-ci sur ce projet et a chargé M. Christian LEFORT, adjoint aux finances, de reprendre contact avec le service des affaires immobilières du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne. Affaire à suivre...

### Passerelle sur la Jouanne

La passerelle du lieu-dit «Le Moulin Neuf», propriété du syndicat de Bassin de la Jouanne, sera transférée par la commune près du pont de Mouette, côté base des loisirs.

### A.D.D.M.

Le Conseil a décidé d'allouer une somme de 3.047 F pour financer des interventions de musique et de danse en lien avec l'ADDM près des élèves de l'école St-Cyr - Ste Julitte au cours de l'année scolaire 1993-1994.

### Aménagement du Centre Bourg

Suite à une consultation en Juillet, cinq entreprises ont fait parvenir une offre de prix pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg (voirie 2ème phase). Après examen des propositions et analyse des prix, la proposition de l'entreprise STAR de Renazé a été retenue. Montant des travaux 604.851 F TTC.

### Aménagement du Cimetière

Acceptation du devis maçonnerie de l'entreprise C.P. Bâtiment de Bonchamp concernant divers travaux à exécuter sur un bâtiment et un mur bordant le cimetière. Une première tranche de travaux d'aménagement des allées comprenant la fourniture et la pose des bordures P1, ainsi qu'un revêtement en enrobé, est confiée à l'entreprise COCHERY-BOURDIN et CHAUSSÉE. Coût global (maçonnerie et revêtement) : 99.000 F.

### Sécurité Rue de Beausoleil

Monsieur LEFORT, adjoint, précise au Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur DUBUISSON qui vient d'aménager dans un pavillon neuf construit au 13 bis, rue de Beausoleil, il représentait la Municipalité à une réunion organisée sur place le 29 Septembre 1993 avec pour objet, notamment, de poser le problème de sécurité occasionné par la présence d'un poteau électrique.

Les services de l'Equipement, représentés par MM. DURAND et TAROT qui assistaient à cette réunion, ont effectivement constaté la gêne occasionnée par ce poteau qui, situé à gauche de la sortie de garage de M. DUBUISSON, nuit à la bonne visibilité des véhicules en provenance de la route de Montsûrs et représente ainsi un danger pour la circulation.

Aussi, pour deux raisons, l'une liée aux soucis de sécurité explicités ci-dessus, l'autre pour des raisons de vétusté extrême dudit poteau, le Conseil Municipal **décide** de solliciter les services de l'E.D.F. pour résoudre ce double problème de sécurité et **sursoit**, dans l'attente de la solution des services de l'E.D.F., à toute autre décision concernant l'environnement immédiat de la propriété de M. DUBUISSON.

### Salle Polyvalente

M. Albert TRIQUET rend compte de la réunion du 16 Septembre de la commission administration générale. Une réflexion est engagée sur un réaménagement cohérent de l'ensemble du bâtiment comprenant : restauration scolaire, garderie et salle polyvalente. Des travaux devront être réalisés dans les cuisines du restaurant scolaire pour mettre aux normes le stockage des denrées alimentaires, pour séparer le hall de cuisson de la laverie et aussi prévoir une réorganisation du local garderie.

### Voirie 2ème phase

#### Lotissement de la Roche

M. Alain MARSOLLIER adjoint, a soumis au conseil le programme des travaux de voirie à exécuter dans le lotissement de la Roche ; bordures et caniveaux, revêtements sol des trottoirs en enrobé, plantations sur propriété. Seraient exécutés en même temps les travaux de finition pour l'aménagement de l'environnement des pavillons locatifs et de sécurité à l'entrée du lotissement des Hameaux du Palis. Il est décidé de consulter plusieurs entreprises pour ces travaux.

### Suppression d'un sens interdit

Le Conseil a décidé de supprimer le sens interdit de la rue de la Vallée considérant que la voie était suffisamment large à cet endroit pour une circulation dans les deux sens. Un «cédez le passage» sera mis en place en haut de cette rue à l'intersection de la rue des Sports.

### Equipement d'un site d'escalade

Le Comité Départemental d'Escalade sollicite une subvention pour l'aménagement d'un site d'escalade sur la commune. Avant de prendre sa décision, le conseil a souhaité avoir des précisions sur les travaux à effectuer.

### Equipement informatique

M. Christian LEFORT, adjoint, a informé le conseil d'un projet d'équipement informatique des services administratifs de la mairie. Un accord a été donné pour moderniser l'outil informatique actuel et investir une somme de l'ordre de 90.000 F dans cet équipement.

### Acquisition d'un tracteur

Le service de voirie sera doté d'un nouveau tracteur d'occasion. Un crédit sera voté au budget supplémentaire pour cette acquisition.

Frais de déplacement au Mans du personnel en formation Trois agents suivant, à leur demande, une formation au CURET du Mans, ont demandé à être indemnisés des frais de déplacement.

Le Conseil a procédé à un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

- favorable : 5 voix - défavorable : 7 - abstention : 5

## SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1993

### Transformation du District en Communauté de Communes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une position de principe sur l'opportunité de créer entre les Communes Membres du District de Laval une Communauté de Communes.

Il indique que cette transformation du District, si elle a lieu, sera une étape importante dans la vie des Communes et rappelle que le Législateur, en votant la loi du 6 Février 1992, a voulu inciter les Communes à se regrouper dans le but avoué de renforcer leur poids économique, d'améliorer sensiblement la gestion des finances locales, d'éviter la multiplicité de projets et de réalisations coûteuses. Pour cela, des incitations financières importantes sont prévues notamment une augmentation sensible de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les Communes acceptant d'entrer dans ces nouvelles structures intercom-

munes.

Compte tenu des intérêts de l'ensemble des Communes du District impliquées dans la vie de l'agglomération Lavalloise et de la contribution apportée par celles-ci à la richesse de cette agglomération, vu les souhaits exprimés au cours de la réflexion menée depuis plusieurs mois, le projet de Communautés de Communes regroupant 19 Communes auxquelles s'adjoindrait celle de Montflours, formerait une structure acceptable qui engagera l'avenir de tout le secteur par la mise en commun de moyens, notamment au niveau économique, avec une fiscalité propre. Cette structure exercera de plein droit aux lieux et places des Communes Membres les compétences suivantes :

- aménagement de l'espace - développement économique  
Cela signifie que dans ces domaines, toutes décisions d'ordre économique seront prises par cette nouvelle structure, le Conseil voyant ainsi son influence dans ce domaine diminuer.

M. Alain MARSOLLIER, adjoint, explicite les incidences structurelles et financières de la future Communauté de Communes : structures d'accueil, taxe professionnelle unique, dotation de solidarité etc...

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer par vote sur le principe de l'adhésion à cette Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un accord de principe à la transformation du District en Communautés de Communes.

**Décision sanctionnée par un vote :**

- Votant : 16 - Suffrages exprimés : 16 - Favorables : 16

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

L'article 68 de la loi 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dispose que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale présente un projet de schéma avec des propositions de création ou de modification de structures intercommunales.

Le Conseil Municipal doit émettre avant le 15 Octobre 1993 un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par la CDCI. Ce projet prévoit notamment la création d'une Communauté de Communes de LAVAL englobant 20 Communes à savoir : les 19 Communes composant l'actuel District et la commune de Montflours.

Le Conseil Municipal, considérant que le projet défini concorde avec les souhaits exprimés au cours de la réflexion menée depuis plusieurs mois au sein du District et au sein des communes de la seconde couronne de LAVAL, émet un avis favorable sur le contenu du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, avis sanctionné d'un vote à bulletin secret (16 voix favorables sur 16 votants).

## SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1993

### Transformation du District en Communautés de Communes. Avis du Conseil Municipal

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Districale a adopté le 28 Octobre dernier le principe de sa transformation en Communautés de Communes.

Chaque commune membre du District doit maintenant se prononcer sur ce principe ainsi que sur les compétences transférées, les conditions financières et patrimoniales des transferts, la répartition des sièges et autres dispositions prévues dans la charte communautaire, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, considérant que les éléments figurant dans la charte communautaire forment les fondements de l'accord entre les communes et valent statut de la Communauté de Communes du pays de Laval, **décide** d'adopter les dispositions prévues dans la charte communautaire jointe à la présente délibération, valant statuts de la Communauté de Communes ; de confirmer la volonté exprimée par le Conseil de District en faveur de la transformation du district en Communautés de Communes.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18 voix pour).**

### Presbytère

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal d'un entretien qu'il a eu avec M. l'Abbé André CHARDON, curé de la paroisse, au sujet du transfert de la Mairie dans les locaux du presbytère, dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg. Il a demandé au Conseil de se prononcer sur le relogement du prêtre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **prend** l'engagement d'assurer le logement du prêtre qui dessert la paroisse et la mise à disposition d'un minimum de quatre salles de l'actuelle Mairie pour les activités paroissiales, dès le transfert de celle-ci dans les locaux du presbytère.

### Demande d'achat d'un terrain

une nouvelle demande d'achat d'un terrain communal a été formulée le 6 Novembre 1993 par M. et Mme CHENE Joseph, «La Turmauderie» à Argentré, le Conseil Municipal **confirme** sa décision du 7 Mai 1990, à savoir la cession seulement d'une bande de terrain bordant leur propriété et **précise** à nouveau que sur le terrain en question un projet de voirie est toujours envisagé à plus ou moins long terme.

### S.I.V.U. Ecole de Musique

Afin de poursuivre le développement de l'ensemble instrumental qui compte actuellement une cinquantaine

de musiciens, l'Ecole de Musique Argentré-Bonchamp envisage l'achat de six instruments : une contrebasse, un saxophone baryton, deux timbales et deux percussions pour un montant de 114.632 F.

Cette dépense pourrait être couverte à charges égales par les deux Municipalités et par une subvention du Conseil Général à hauteur de 10.000 F ainsi que par la récupération de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, vu l'engagement du S.I.V.U. de ne pas solliciter de participation exceptionnelle pour des investissements de cette importance pendant une période de cinq ans, **vote** au budget supplémentaire un crédit de 54.500 F à titre de participation à l'achat d'instruments pour l'Ecole de Musique.

### Construction en zone N.C. du P.O.S.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre en date du 05/11/93 de Mr et Mme RONDEAU Roger, «Les Nuillés» à Argentré faisant part de leur mécontentement devant l'interdiction de construire une maison d'habitation sur un terrain leur appartenant.

Le Conseil Municipal, considérant que le terrain est situé au lieu-dit «La Carie», en zone NC du Plan d'Occupation des Sols, lequel n'autorise pas l'implantation d'une construction, **s'en tient** au règlement du Plan d'Occupation des Sols qui précise dans son article NC1 que seules sont admises les constructions à usage d'activités et d'habitat, strictement liées et nécessaires à l'activité agricole.

Les habitations liées aux exploitations agricoles doivent être implantées à une distance maximum de 50 m comptés à partir de l'extrémité des bâtiments existants formant le siège de l'exploitation. Cette distance peut, toutefois, être portée à 100 m maximum si des impératifs techniques, dus à la nature du sol ou au relief du terrain, le justifient.

### Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire 1993 a été soumis à l'approbation du Conseil. Présenté par M. LEFORT, rapporteur de la commission des finances, il s'élève en dépenses de fonctionnement à 267.377 F dont 131.000 F pour les travaux et services extérieurs, 58.500 F pour les participations à des charges intercommunales : District 3.500 F, S.I.V.U. Ecole de Musique 55.000 F et 40.000 F pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Pour la section d'investissement, des crédits complémentaires ont été votés : 64.000 F pour les travaux de voirie 2ème phase du lotissement de la Roche et l'aménagement de l'entrée du Hameau du Palis, 174.620 F pour l'achat du matériel : tracteur, informatique, containers, 20.000 F pour les travaux de bâtiments et 100.000 F pour la zone d'habitation des Marzelles.

### Travaux Lotissement de la Roche

Cinq entreprises ont été consultées pour ces travaux ; ils seront confiés à l'Entreprise COCHERY-BOURDIN-CHAUSSEE pour 142.401 F. TTC

### Maison d'accueil pour personnes âgées

Le Maire informe le Conseil d'un projet de création d'un lieu de vie pour personnes âgées envisagé à Argentré par Mme VEILLE, infirmière libérale, et qui pourrait accueillir 10 résidents. Ce projet est subordonné à l'obtention des autorisations administratives compétentes (DDASS, CRISS).

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1993

### Communautés de Communes du Pays de Laval Désignation des délégués

Vu sa délibération du 9 Novembre 1993 adoptant les dispositions prévues dans la Charte Communautaire valant statuts de la Communauté de Communes du Pays de Laval, vu l'arrêté préfectoral n° 93-1286 du 26 Novembre 1993 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Laval et portant dissolution du District de Laval, du SEAL, du SIACL, conformément à l'article 6 de l'arrêté précité, il doit être procédé à la désignation, au scrutin secret, de trois délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal a élu, au scrutin secret, les représentants d'Argentré qui siègeront à la Communauté de Communes du Pays de Laval, :

#### Délégués Titulaires :

- M. Michel DESCOTTES, Maire
- M. Christian LEFORT, Adjoint au Maire
- M. Alain MARSOLLIER, Adjoint au Maire

#### Délégué Suppléant :

Robert CROSNIER, Conseiller Municipal

### Classe de neige

Le Conseil prend connaissance de la lettre du 13/11/93 de l'Ecole Jacques-Yves Cousteau sollicitant une participation de la commune pour les classes transplantées.

Cinquante deux élèves de CM1 et CM2 vivront une classe de neige aux Etables en Haute-Loire du 8 au 15 Janvier 1994 inclus.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 17.680 F (42.50 F par jour et par élève) pour cette classe de découverte.

### Délai de raccordement au réseau d'assainissement

Lors de la réunion du 23 Juin 1993, les membres du

S.I.A.E.P. Argentré-Sud avaient évoqué le cas de riverains se raccordant très longtemps après la mise en place des réseaux d'assainissement.

Dès lors, le Comité Syndical avait, par délibération, décidé d'imposer un délai, à savoir : raccordement obligatoire dans le semestre qui suit la fin des travaux. Le contrôle de la légalité ayant refusé cette décision qui ne peut être prise que par les Maires des Communes concernées, il vous est proposé d'imposer aux riverains le raccordement au réseau d'assainissement dans le semestre qui suit la fin des travaux et non dans les deux ans comme actuellement.

Le Conseil Municipal adopte la proposition du S.I.A.E.P. Argentré-Sud et demande toutefois au Syndicat la possibilité de déroger pour les riverains ayant des difficultés financières justifiées.

### Aménagement du Centre Bourg

Par suite de travaux et de fournitures non prévus dans le marché STAR, le Conseil accepte de prendre en charge la dépense estimée à 56.635 F H.T.. Le montant global du marché ne s'en trouve pas pour autant modifié en raison de moins-values de certaines prestations de ce marché.

### Révision du P.O.S.

M. le Maire rappelle que les modifications demandées doivent être conformes à l'intérêt général. Ainsi le changement de zonage demandé et portant sur une seule parcelle ne peut être considéré comme répondant à cet objectif. En conséquence, il ne peut être fait droit à la requête du 10 Novembre de M. Robert CROSNIER, conseiller municipal, suite à celle formulée par M. Roger RONDEAU, «Les Nuillés» Argentré, objet de la délibération du Conseil Municipal du 9 Novembre 1993.

### Ecole Maternelle Publique

Suite à la réunion du conseil d'école, divers travaux d'entretien dans les locaux seront exécutés : tapisserie dans la salle de jeux, faïence dans les toilettes des petits, peinture des tableaux. D'autre part, le devis de l'entreprise LUDOBOIS de Soulgé pour l'installation du toboggan est accepté.

### Etudes d'aménagement d'une zone d'habitation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une zone d'habitation future classée NAh du Plan d'Occupation des Sols, d'environ 5 hectares est prévue en partie nord de l'agglomération. A l'intérieur de cette zone, un secteur d'environ 2,5 ha, situé entre l'allée du Château d'Hauterive et le chemin rural dit «des Marzelles», présente des grandes qualités paysagères qui doivent être préservées.

Afin que le projet d'urbanisation intègre au mieux les qualités naturelles du site, une étude préalable à l'aménagement d'un lotissement a été demandée. Un cahier des charges pour cette étude a été établi et transmis à différents bureaux d'études spécialisés.

Le cabinet G.M.R. d'Angers, ayant fait la meilleure proposition, a été retenu pour réaliser cette étude pour un montant de 53.370 F T.T.C..

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, **accepte** le dossier présenté et **sollicite** du Département de la Mayenne (Conseil Général) la subvention prévue pour les études préalables aux aménagements urbains.

### SÉANCE DU 24 JANVIER 1994

#### Révision des tarifs de cantine et de garderie

Vu la circulaire préfectorale du 23 Septembre 1993 concernant l'évolution en 1993-1994 des tarifs des cantines scolaires, considérant qu'une hausse maximale de 3% peut être appliquée pour 1994 aux tarifs de cantine, vu sa délibération du 1er Février 1993 fixant les tarifs de cantine et de garderie, entendu les explications du rapporteur, M. Jean-Noël GRUDE, et après en avoir délibéré, **décide** une augmentation de 3% des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er Mars 1994 et **fixe** ainsi les nouveaux tarifs applicables le 1er Mars 1994 :

#### Restaurant Scolaire

Repas Enfant .....	14.60 F
Repas Adulte .....	22.15 F
Repas Personnes Agées .....	19.20 F
Repas préparés pour Louvigné	
Enfant .....	13.60 F
Adulte .....	20.40 F

#### Garderie

Matin ou soir .....	7.80 F
Matin et soir .....	12.40 F
Demi-journée .....	15.00 F
Journée .....	22.00 F

#### Exploitation d'un abattoir d'animaux de boucherie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral 93-1363 du 20 Décembre 1993 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique d'un mois sur la demande présentée par la Société Technique d'Abattage de Laval en vue d'être autorisée à exploiter un abattoir d'animaux de boucherie à Laval, rue du Bas des Bois, Z.I. du Gravier.

Ce projet prévoit l'épandage des déjections animales et matières stercoraires en partie sur le territoire de la

commune sur des terres exploitées par M. Philippe BERTRON et situées au lieu-dit «Les Mérolles» et «Le Grand-Vaucenay».

Il invite l'assemblée, conformément à l'article 8 du décret du 21 Septembre 1977 modifié, à consulter le dossier et à émettre un avis sur le projet et notamment sur l'épandage des déjections animales et des matières stercoraires.

Le Conseil Municipal, après consultation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter cette installation classée comprenant notamment l'étude du plan d'épandage des déjections animales et des matières stercoraires, considérant que l'épandage prévu sur la Commune peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement,

#### S'interroge :

1) sur la protection du captage de la source de Montroux, les épandages prévus sur le site des Mérolles risquant d'entraîner à plus ou moins long terme la pollution de la nappe d'eau souterraine s'ils étaient effectués sur ce site. Ceci serait en contradiction avec les mesures de protection déjà prises par la Commune (P.O.S.), le Syndicat d'A.E.P. d'Argentré-Sud et la D.D.A.F..

2) sur la pollution de la rivière «La Jouanne» en ce qui concerne le site du «Grand-Vaucenay», les épandages envisagés sur un terrain très proche de la rivière et au surplus drainé avec un écoulement des eaux dans le cours d'eau ne pouvant se réaliser sans causer la pollution de l'eau et nuire au milieu aquatique.

**Se demande** si toutes les mesures de protection des zones d'épandage ont été prises par les instances concernées ? Absence notamment dans le dossier d'enquête, de documents faisant apparaître les analyses des déjections animales et des matières stercoraires à épandre,

**Confirme** la nécessité absolue de protéger le captage de Montroux qui accuse actuellement un taux de nitrate de 50 mg/l, et la rivière «La Jouanne»,

**N'ignore** pas les nuisances dues aux odeurs pour les riverains des zones concernées par l'épandage,

**Estime** que les éléments figurant au dossier n'offrent pas toutes les garanties voulues et, en l'état actuel des choses et à défaut d'informations complémentaires, **émet un avis défavorable** à l'épandage prévu sur la Commune.

### Personnel Communal

Considérant que M. Jean-Charles LANDAIS, agent technique, a réussi le concours interne sur épreuves d'agent technique qualifié le 6 Octobre 1993, vu le procès verbal du Jury chargé d'examiner les résultats de ce concours en date du 8 Décembre 1993, le Conseil Municipal **décide** la création, à compter du 1er Mars 1994, d'un poste d'agent technique qualifié dans les services techniques et la suppression du poste d'agent technique dans les mêmes services et **modifie** en conséquence le tableau du personnel communal.

### Site d'escalade

En Octobre dernier, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour une demande de subvention présentée par le Comité Départemental d'Escalade en vue d'aménager le site naturel du Palis pour y pratiquer cette discipline. Les renseignements complémentaires fournis par les responsables restant insuffisants, une rencontre avec le conseiller technique départemental sur les lieux a été souhaité par les conseillers argentréens.

### Ecole St Cyr-Ste Julitte

Le rapporteur, Mme Marie-Odile LAVENIER donne le compte rendu de la rencontre de la commission scolaire avec l'école St Cyr-Ste Julitte. L'école compte 136 élèves répartis en 6 classes : elle bénéficie des animations dispensées par l'ADDM. Il a été évoqué l'accès à la piscine de Laval qui sera dorénavant payant ; autres problèmes soulevés : impôts fonciers, indemnité de départ en retraite, travaux dans local «Réseau d'Aide Spécialisée».

### Projet de Gendarmerie

Nouveau problème pour la Gendarmerie : une commune construisant une Gendarmerie pour le compte de l'Etat ne pourra plus prétendre au remboursement de la T.V.A.. Il est toutefois prévu que les loyers négociés avec les services de l'Etat devront mieux couvrir les charges des collectivités. Aussi de nouveaux contacts ont eu lieu et auront lieu avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie et avec le Président du Conseil Général. Affaire à suivre...

### Comité de Jumelage

Ont été désignés pour siéger au comité de jumelage Argentré-Louvigné : MM. Michel DESCOTTES, Jean-Luc DUCHENE, Jean-Noël GRUDE, Christian LEFORT, Mme Marguerite LONGUEVRE.

### Sanitaire Place de l'Église

Des sanitaires place de l'Église ont été créés par les employés communaux suivant un plan établi par M. TRIQUET, maire adjoint. Ils comprennent 1WC, 2 urinoirs et 1 lavabo.

### Tout venant dans les chemins privés

Les attributions de tout venant dans les chemins privés sont reconduites. Des bons seront adressés aux bénéficiaires qui auront à leur charge les frais de transport.

### Personnel Communal

Deux agents ont souhaité bénéficier d'un avancement de grade, l'un comme agent technique principal et l'autre comme adjoint administratif principal. Le Conseil, vu la demande des agents, après discussion sur l'éventuelle création de nouveaux postes au sein des services municipaux, considérant que ces postes ne se justifient pas, s'en tient au statu-quo.

## SÉANCE DU 7 MARS 1994

### Équipement du Corps de Sapeurs-Pompiers Programme 1994

Compte-tenu de la demande du Chef de Corps de Sapeurs-Pompiers d'Argentré pour obtenir de l'habillement et du matériel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **vote** un crédit de 11.641 F.

### Gardiennage de l'Église

Vu sa délibération du 1er Mars 1993, fixant à 2.508 F le montant annuel de l'indemnité pour le gardiennage de l'Église et vu la circulaire préfectorale du 7 Février 1994 indiquant que cette indemnité pouvait faire l'objet d'une hausse de 2% maximum à compter du 1er Janvier 1994, le Conseil Municipal fixe à 2.558 F l'indemnité annuelle allouée au prêtre affectataire de l'église communale qui assure effectivement le gardiennage de cette église. Elle s'appliquera à compter du 1er janvier 1994.

### Travaux Ecole Maternelle Publique

une mezzanine est demandée pour l'école maternelle publique ; des plans établis par des parents d'élèves sont présentés au Conseil. La commission scolaire, réunie le 11 Février, étant favorable au projet, une consultation est lancée auprès de plusieurs artisans.

## Vote des Subventions

En dehors des demandes habituelles, seize autres demandes de subventions ont été reçues en mairie. Un crédit de 236.821 F est affecté pour les diverses subventions dont 4.000 F de l'exercice 1993 non versés pour des actions humanitaires. Ont été votées les subventions ci-après :

Office des Anciens Combattants et Veuves de Guerre .....	200 F
Union Sportive Argentréenne .....	35.000 F
A.D.A.S.E.A. de la Mayenne .....	404 F
Chambre des Métiers de la Mayenne .....	730 F
Association des Amis de la B.D.P. de la Mayenne .....	1.195 F
Centre les Papillons Blancs (APEI) .....	500 F
Aide à Domicile en Milieu Rural (dont 2.100 F portage de repas) .....	4.400 F
Société de Pêche La Jouanne .....	1.100 F
Club du 3ème Age .....	2.000 F
Comice Agricole Cantonal .....	2.100 F
Fanfare d'Argentré .....	1.500 F
Société Protectrice des Animaux .....	1.200 F
Familles Rurales (Association d'Argentré) .....	2.000 F
Familles Rurales (Centre Aéré) .....	13.000 F
Association des Agents des Collectivités Locales .....	58.000 F
Centre de Traitement ouïe, parole .....	250 F
Association Animation Argentré .....	20.000 F
Prévention Routière .....	400 F
Syndicat d'Initiative du Canton .....	3.265 F
Centre Communal d'Action Sociale .....	2.000 F
O.G.E.C. (dont 10.000 F. Bâtiment) .....	14.047 F
Fédération Départem. Group. Protection Cultures .....	1.250 F
Comité de Jumelage .....	10.000 F
Cyclo-Sport Argentré .....	1.000 F
A.G.O.R.A. ....	8.000 F
Foyer des Jeunes .....	5.000 F
C.A.U.E. de la Mayenne .....	400 F
U.D.A.F. de la Mayenne .....	1.200 F
Classe de neige Ecole Cousteau .....	17.680 F
Comité Départemental d'Escalade (sur justificatifs) .....	10.000 F
Actions Humanitaires .....	9.000 F
Autres Subventions non affectées .....	10.000 F

## Collectes des encombrants ménagers et collectes sélectives

La CGEA de Flers qui assure actuellement la collecte des ordures ménagères sur la commune, a fait plusieurs propositions à la Municipalité. L'une concerne la collecte des encombrants ménagers soit en caisson de 16m<sup>3</sup>, soit la collecte en porte à porte dans les mêmes conditions que celles des ordures ménagères mais seulement 2 passages l'année. L'autre intéresse les collectes sélectives, la société est en mesure d'assurer la collecte et le recyclage du verre, des papiers journaux, des bouteilles plastique, des conserves en aluminium. Ces collectes s'effectuent sous la forme de bornes «Citybulles». Enfin,

la dernière touche à la collecte et au recyclage uniquement des cartons.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un groupe de réflexion qui, après visite de déchetteries sur les communes voisines, fera des propositions pour l'organisation des services des collectes sur la commune.

## Animaux Errants

L'application des textes concernant les animaux errants soulève bien des problèmes que la profession vétérinaire rencontre couramment. M. ROUET, docteur vétérinaire à Argentré, a demandé la prise en charge des frais vétérinaires par la collectivité pour les soins dispensés aux animaux errants. Cette question a été l'occasion d'un débat animé au sein du conseil qui, en définitive, n'a pas pris de décision.

## Construction de la Gendarmerie

M. DESCOTTES rend compte de la visite qu'il a eue avec M. ARTHUIS, Président du Conseil Général, et de la réponse du Ministre du Budget en date du 9 Février 1994. Le nouveau contrat «Ingénierie et Maîtrise d'Œuvre» de M. Constant DUROY, architecte DPLG à Laval, sera approuvé lorsque les services ministériels auront communiqué à la collectivité les nouvelles données financières. L'étude actuelle de financement ne permet pas de construire une nouvelle Gendarmerie. Affaire à suivre...

## SÉANCE DU 28 MARS 1994

## Affaires Scolaires

Vu sa délibération du 29 Mars 1993 fixant le montant global des crédits alloués aux écoles pour l'année 1993, sur la proposition du rapporteur de la commission des finances pour l'exercice 1994, le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité les crédits ci-après à verser en 1994 aux écoles publiques :

- École Primaire J.Y. Cousteau  
Crédit de 32.530 F.
- École Maternelle Publique  
Crédit de 10.960 F.

Le Conseil Municipal **arrête** le montant de l'allocation à verser à l'O.G.E.C. (École St-Cyr-Ste Julitte) à 270.667 F pour l'année 1994, étant précisé que cette allocation est inférieure au montant des dépenses supportées par la commune pour l'enseignement public.

### **Participation aux services communs de l'OGEC**

Vu sa délibération du 8 Janvier 1990 autorisant la passation d'un avenant à la Convention du 4 Février 1985 avec l'École St-Cyr-Ste Julitte d'Argentré, pour la participation aux services communs que se sont créés les OGEC, vu l'avis favorable de la commission scolaire pour participer à hauteur de 80% aux services communs correspondant dans la totalité à des charges administratives et pédagogiques de l'OGEC Argentré, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 4 Février 1985 avec l'École St-Cyr-Ste-Julitte, prévoyant la participation de la collectivité aux charges administratives et pédagogiques dans la limite réglementaire de 80% des dépenses réglées par l'OGEC à l'UDOGEC.

### **Travaux de balayage de la Voirie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de création d'une entreprise «Prestations de Service de Balayage Voirie» présenté par Monsieur Paul LEUDIERE, demeurant à Argentré, 12, rue des Mésanges, actuellement demandeur d'emploi.

L'intéressé, dans un courrier du 25 Mars 1994, souhaite que les élus prennent en considération son projet qui permettrait de démarrer son activité au plus tard le 1er Octobre 1994.

Avec comme matériel, une balayeuse dont la largeur serait de 2 m à 2,20 m, il propose d'assurer le service régulier de balayage de la voirie sur la commune comme suit :

- environ 5 kms dans le bourg toutes les semaines à 110 F H.T. le km
- environ 20 kms dans les lotissements tous les mois à 110 F H.T. le km moyennant un coût annuel de 55.000 F H.T..

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré, **est favorable** au projet présenté par Monsieur Paul LEUDIERE et **donne** un accord de principe pour confier à cette nouvelle entreprise les travaux de balayage de la voirie.

### **Subvention d'Équipement à la S.A. d'HLM Le Logis Familial Mayennais**

Vu sa délibération du 9 Décembre 1991 sollicitant la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais pour construire un bâtiment comprenant trois commerces et des logements locatifs sur un terrain appartenant à la commune d'Argentré, vu sa délibération du 29 Mars 1993 faisant état de la cession gratuite du terrain d'emprise du bâtiment à la S.A. d'H.L.M. le Logis Familial Mayennais, vu la délibération du Conseil

d'Administration de la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais en date du 17 Février 1994 déterminant le prix de vente des commerces.

Attendu que, dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg, l'objectif poursuivi par la Municipalité était de rassembler espaces commerciaux et services, et de créer un espace convivial, et que dans ce sens une partie des travaux d'aménagement de l'environnement ont été réalisés par la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais, considérant qu'en l'application de l'article L-431-4 du Code de la Construction et de l'Habitat, les communes peuvent accorder des subventions aux organismes d'H.L.M., décision confirmée par lettre de M. le Préfet de la Mayenne en date du 19 Mai 1993, vu la lettre de Monsieur le Directeur de la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais en date du 7 Mars 1994 indiquant le montant de la participation de la commune et celle du 18 Mars 1994 précisant que le montant de cette participation ne devait pas être majorée de la TVA, Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de verser à la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais la somme de 265.600 F représentant la participation de la Commune d'Argentré.

### **Convention pour modification du prix du traitement des ordures ménagères à compter du 01/07/94**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les ordures ménagères de la Commune sont incinérées à l'usine de Pontmain (Mayenne).

Il fait savoir que le SICTOM du Nord-Ouest Mayennais, propriétaire de l'usine, a souhaité revoir le prix du traitement à la hausse car celui-ci ne couvre plus les frais de fonctionnement (du fait de l'obligation de respecter certaines mises aux normes). Il propose d'actualiser le prix de base du traitement à 220 F la tonne d'ordures, à compter du 1er Juillet 1994.

La facturation sera faite chaque mois par le SICTOM du Nord-Ouest Mayennais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte** le nouveau prix de traitement de la tonne d'ordures ménagères fixé à 220 F par le SICTOM du Nord-Ouest Mayennais, à compter du 1er Juillet 1994.

### **Compte Administratif et Budget Primitif**

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 1993 et voté le Budget Primitif 1994. Ce budget laisse une marge de manœuvre assez mince compte tenu des engagements antérieurs et a été adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 8.714.716 F pour la section de fonctionnement et à 17.211.072 F pour la section d'investissement incluant dans ce dernier chiffre les différents restes à réaliser et des exercices antérieurs (Nouvelle Gendarmerie notamment).

Parmi les nouveaux programmes d'investissement retenus figurent :

- l'acquisition d'un matériel automoteur (tonte) pour 170.000 F,
- les travaux de bâtiment pour 2.109.231 F dont 900.000 F pour la réhabilitation des six logements de la Gendarmerie et 250.000 F pour les travaux de mise en conformité du restaurant scolaire,
- la réfection de la chaussée de la rue du Champ de la Vigne pour 170.000 F,
- l'aménagement de la rue du Bocage pour 300.000 F,
- les travaux de renforcement des chaussées des voies communales et chemins ruraux pour 150.000 F,
- la signalisation en campagne pour 70.000 F,
- la seconde tranche des travaux d'aménagement du cimetière pour 60.000 F,
- la viabilisation de la zone des Marzelles pour 1.000.000 F (futur lotissement),
- aménagements sportifs de la Base de Loisirs Plan d'eau pour 100.000 F.

Les taux d'imposition des différentes taxes locales ont été diminués pour pouvoir intégrer ceux de la Communauté de Communes. Ainsi, la création de cette nouvelle structure communautaire ne devrait pas entraîner en 1994 d'augmentation des prélèvements fiscaux supportés par les contribuables.

Les nouveaux taux ont été baissés d'un montant égal aux taux communautaires qui figurent entre parenthèses :

- Taxe d'habitation 13,71% (1,77%)
- Foncier bâti 20,94% (2,32%)
- Foncier non bâti 34,94% (3,70%)
- Taxe professionnelle 9,87% (1,40%)

Le produit fiscal attendu est de 2.636.401 F

## SÉANCE DU 7 MAI 1994

### Surveillance de la Base de Loisirs et des Salles de Sports

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer l'aspect et le fonctionnement de la base de loisirs pendant l'été, de surveiller les salles de sports pendant les vacances scolaires et faire respecter l'arrêté municipal réglementant l'accès à ces salles, attendu qu'un crédit a été inscrit au Budget Primitif 1994 pour le salaire d'un agent occasionnel, le Conseil Municipal **décide** l'embauche pour la saison estivale d'une personne chargée de la surveillance et de la propreté de la base de loisirs et des salles de sports, **fixe** à 9 semaines la durée

de cet emploi occasionnel qui sera rémunéré sur la base du SMIC et **decrète** qu'un contrat de travail précisera à la mission confiée à la personne recrutée.

### Réhabilitation d'Immeubles

Monsieur le Maire expose au conseil que, la commune d'Argentré dispose d'un certain nombre d'immeubles qu'il est prévu de réhabiliter.

Aussi, dans la mesure où la compétence logement a été transférée à la toute nouvelle Communauté de Communes du Pays de Laval, il pourrait être prévu que la S.A. d'H.L.M. de Laval puisse intervenir dans les différents programmes selon les propositions suivantes :

#### 1) Immeubles sis 6,10,12, rue du Maine et 1, rue de Beausoleil

Réhabilitation de ces immeubles dans le cadre d'un bail à réhabilitation avec des travaux financés à l'aide de prêts PLAI que la S.A. d'H.L.M. se chargerait d'obtenir.

#### 2) 6 pavillons de la Gendarmerie sis 2 à 12, rue François Brisard

Dans cette opération, la S.A. d'H.L.M. de Laval serait sollicitée pour la conduite d'opération au titre d'assistance au maître d'ouvrage. Il s'agit de pavillons construits en 1961 qui ont besoin d'une réhabilitation lourde.

Six prêts PALULOS ont été réservés à la commune et le Syndicat de Pays des Cinq Rivières a prévu une subvention de 40.000 F par pavillon dans le cadre du Contrat Régional de Développement. Pour que cette subvention de 240.000 F soit versée, il faut que les travaux soient terminés pour la fin de cette année, échéance du C.R.D..

#### 3) Ancien hall de Gare sis rue des Rochers

Il s'agit d'une réhabilitation qui doit préserver le caractère historique de l'immeuble. Il sera nécessaire d'étudier avec la S.A. d'H.L.M. la manière de traiter cet ancien Hall de Gare.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **sollicite** la S.A. d'H.L.M. de Laval pour la conduite de l'opération de réhabilitation des 6 pavillons de la Gendarmerie avec mission d'assistance au maître d'ouvrage, **accepte** de réhabiliter les immeuble sis 6, 10 et 12, rue du Maine, et 1, rue de Beausoleil dans le cadre d'un bail à réhabilitation passé avec la S.A. d'H.L.M. de Laval et **envisage** de faire étudier le projet de réhabilitation de l'ancien hall de Gare, sis rue des Rochers.

## Fourniture de repas à la Cantine Scolaire de St-Cénére

Vu la délibération du Conseil Municipal de St-Cénére en date du 3 Mai 1994 décidant de prendre les repas au restaurant scolaire d'Argentré à compter du 1er Juin 1994 et après avoir entendu Monsieur GRUDE, responsable de la restauration scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** la fourniture des repas à la cantine scolaire de St-Cénére à compter du 2 Juin 1994, **décide** que les prix des repas seront ceux déjà appliqués à la commune de Louvigné : 13.60 F repas enfant, 20.40 F repas adulte, **note** que le transport des plats cuisinés, prévus nécessairement dans des containers fournis par la commune de St-Cénére, sera assuré par ladite commune et **demande** que la Direction des Services Vétérinaires soit informée de cette fourniture de repas préparés.

## Acquisition de matériel de tonte

Monsieur Jean-Baptiste LEVEILLE, adjoint, soumet au Conseil trois devis de matériel de tonte, comprenant la reprise de la BUCHER TM800 avec son équipement. Le Conseil Municipal, après examen des propositions, **porte** son choix sur le matériel ISEKI proposé par AIR NATURE à Argentré comprenant une tondeuse frontale et un broyeur-tondeur au prix de 173 288,83 F TTC.

## Mezzanine à l'École Maternelle Publique

Suite à la consultation d'artisans pour le projet de mezzanine à l'école maternelle publique, le Conseil **retient** la proposition de Monsieur Ernest MOULARD, menuisier à Argentré, elle s'élève à 9.784 F.

## Restaurant Scolaire et Salle Polyvalente

Un avant-projet détaillé et chiffré des travaux d'extension du bâtiment a été demandé à M. Marcel Pierre BRISARD, architecte, afin éventuellement d'augmenter la capacité de la salle et d'adapter la cuisine (restauration scolaire) aux demandes des services vétérinaires.

## Réseau d'Aide Spécialisé

Ce réseau fonctionnant actuellement dans l'immeuble 1, rue de Beausoleil pourrait être transféré à l'intérieur de l'École J.Y. Cousteau dans une classe à créer d'environ 31 m<sup>2</sup>. M. BRISARD, architecte, est chargé d'étudier le projet qui se substituerait à celui du Hall de l'ancienne Gare dont les travaux sont jugés trop honoraires.

## SÉANCE DU 6 JUIN 1994

### Communauté de Communes du Pays de Laval Tranfert de Propriétés à Vocation Économique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Laval nouvellement créée a compétence en matière de développement économique aux lieux et places des communes membres.

Il précise par ailleurs, que la charte communautaire valant statuts de la C.C.P.L. stipule en son article 20 :

«Les transferts patrimoniaux se font sous la forme d'une simple affectation de bien, par le biais d'une mise à disposition, ne donnant lieu à la perception d'aucune indemnité par les communes.

Toutefois dans le cadre de certaines opérations, une délibération concordante de la Commune d'origine et de la Communauté, peut engendrer un transfert de propriété effectif.»

Des diverses discussions qui ont eu lieu entre les élus communautaires, la nécessité de procéder aux transferts des propriétés communales affectées au développement économique est apparue.

Il s'agit pour l'essentiel, de bâtiments à usage économique type atelier-relais et de terrains situés en zones industrielles artisanales ou commerciales.

Pour la Commune d'Argentré, les biens concernés sont les suivants :

#### - propriétés bâties

- atelier-relais n°1 de 504 m<sup>2</sup> (loué à D'COUPE 53)
- atelier-relais n°2 de 2112m<sup>2</sup> (loué à NEGOCE et INDUSTRIE)

#### - propriétés non bâties

- lotissement artisanal de la Carie et réserves foncières attenantes.

Il invite en conséquence le Conseil Municipal à se prononcer sur les transferts effectifs, à titre gratuit, entre la Commune d'Argentré et la C.C.P.L. pour tous les biens immobiliers énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, vu l'arrêté préfectoral n° 93-1286 et notamment l'article 20 de la charte communautaire valant statuts, considérant que la Commune possède, en divers lieux, des propriétés à vocation économique pour laquelle elle n'a plus compétence, décide le transfert à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays de Laval des propriétés mentionnées dans la présente délibération.

## Réhabilitation d'Immeubles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 7 Mai 1994, il a été demandé la S.A. d'H.L.M. de Laval pour la conduite de l'opération de réhabilitation des 6 pavillons de la Gendarmerie avec mission d'assistance au Maître d'Ouvrage.

La S.A. d'H.L.M. de Laval a établi le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation des immeubles qui seront réalisés après passation de marchés.

Il est proposé d'approuver ce dossier ainsi que le contrat de Maîtrise d'Œuvre de la S.A. d'H.L.M. de Laval.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises ainsi que le contrat de Maîtrise d'Œuvre susvisé.

## Zone d'habitation des Marzelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après négociation avec les conjoints DURAND, propriétaires des parcelles d'une surface totale de 6070 m<sup>2</sup> situées zone des Marzelles.

Ceux-ci acceptent de vendre à la Commune d'Argentré ces parcelles au prix de 15 frs le mètre carré, soit le prix global de 91.050 F.

Considérant que ces terrains sont inclus dans la zone NAh du Plan d'Occupation des Sols, vu le projet d'aménagement d'une zone d'habitation sur les terrains situés entre l'allée d'Hauterive et le chemin rural dit des Marzelles, attendu que les parcelles ci-dessus sont comprises dans cette zone et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** l'acquisition de ces parcelles au prix de 91.050 F, frais en sus.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la S.A. SONKAD, représentée par Mr G. PAUMARD, Président Directeur Général, est d'accord sur la proposition d'achat faite par la Commune concernant le terrain d'une superficie de 6824 m<sup>2</sup>, au prix de 15 F le mètre carré, soit la somme de 102.360 F.

Cette acceptation est faite à condition, que sur ce terrain, deux parcelles soient réservées pour la construction d'une maison de la marque SONKAD et ce, pendant un an à dater de la mise en vente officielle du lotissement. Au delà de cette date, si ces parcelles ne sont pas vendues à un client SONKAD, la Commune retrouvera l'entière liberté de les proposer à qui elle voudra.

Pour les mêmes raisons que la délibération précédente, le Conseil Municipal **décide** l'acquisition de la parcelle ci-dessus au prix de 15 F le m<sup>2</sup>, soit 102.360 F, frais en sus, **donne** son accord pour laisser la propriété sur deux parcelles à la S.A. SONKAD pour la construction d'une maison de sa marque et ce pendant un an à dater de la mise en vente officielle du lotissement.

## Travaux de Voirie

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs dans le lotissement du Champ de la Vigne et l'aménagement d'un passage piéton en bordure de la route départementale 549, ont été décidés.

La Direction Départementale de l'Équipement a établi le projet relatif à l'exécution de ces travaux dont l'estimation s'élevait à la somme de 459.419 F TTC.

Il a été lancé une consultation auprès des entreprises locales avant passation d'un marché librement négocié et c'est l'entreprise BOURDIN-COCHERY-CHAUSSEE qui a formulé la meilleure proposition.

## Jurés d'Assises

Vu l'arrêté préfectoral du 2 Avril 1994 concernant la préparation de la liste annuelle du jury d'assises pour 1995 et portant la répartition du nombre de jurés entre les communes ou communes regroupées, ont été tirées au sort trois personnes inscrites sur la liste électorale :

- M. Michel FOUILLET, 42, rue des Fauvettes
- M. Albert MOREAU, 9, rue du Maine
- M. Jean-Pierre ROUZIER, «La Naillère».

## Projet de construction d'une Gendarmerie

Un courrier du 27 Mai 1994 du Ministre du Budget précise que le loyer de la Gendarmerie facturé à l'État doit désormais intégrer la couverture de la T.V.A. pour que la commune puisse équilibrer une telle opération. Le projet de bail sera réexaminé dans le sens d'une réévaluation du loyer pour tenir compte de cette modification. Affaire à suivre...

## SÉANCE DU 4 JUILLET 1994

### Communauté de Communes du Pays de Laval Transfert de dette

Monsieur le Maire expose au Conseil que par arrêté du 26 Novembre 1993, le Préfet de la Mayenne a porté création de la Communauté de Communes du Pays de Laval et dissolution du District de Laval.

L'article 9 précise que «l'actif et le passif des droits et obligations des établissements publics de coopération dissous sont transférés à la Communauté.

La Charte Communautaire, valant statuts de la C.C.P.L., stipule en son article 21 que la charge des emprunts contractés par les Communes Membres notamment pour ce qui concerne la compétence transférée, est prise en charge par la Communauté à compter de la date du transfert effectif des compétences.

Ainsi, pour l'exercice 1994, la Communauté de Communes a repris intégralement la dette qui avait été contractée dans le cadre de l'ancien District. Cependant, il a été décidé que la dette du District, relative aux opérations 100% Communes autres que celles relevant de la compétence économique, serait transférée à chacune des Communes pour le 1er Janvier 1995.

Il revient par conséquent à la Communauté de Communes et à chacune des Communes membres, d'approuver par délibération le transfert de la dette tant de la C.C.P.L. vers la Commune que pour celui de la Commune vers la C.C.P.L..

#### Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver la reprise à compter du 1er Janvier 1995 des emprunts de l'ancien District, contractés pour des opérations 100% Commune et dont la liste est annexée à la présente délibération.
- 2) de confirmer le transfert à la C.C.P.L. des emprunts contractés par la Commune pour le financement d'opérations relevant de la compétence économique et dont la liste est également annexée à la présente délibération.

Il est précisé que pour l'exercice 1994, des participations croisées viendront compenser la prise en charge par la C.C.P.L. et la Commune des annuités des emprunts ci-après désignés dont le paiement ne leur incombait respectivement pas.

#### a) Emprunts transférés par la C.C.P.L. à la Commune

12 emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignations et à la Caisse d'Épargne pour un capital restant dû au 01/01/95 de 604.860 F.

b) Emprunts transférés par la Commune à la C.C.P.L.  
5 emprunts au Crédit Mutuel ou au Crédit Local de France pour un capital restant dû au 01/01/95 de 2.724.113 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** la reprise à compter du 1er Janvier 1995 des emprunts de l'ancien District concernant le financement d'opérations 100% Commune, **confirme** le transfert à la C.C.P.L. des emprunts contractés par la Commune pour le financement d'opérations relevant de la compétence économique.

### Loyer Logements de la Gendarmerie

Les 6 pavillons de la Gendarmerie vont être réhabilités avant la fin de cette année, avec création d'une pièce supplémentaire au niveau du garage.

L'initiative de la création de cette pièce revenant à la Commune d'Argentré, le Conseil Municipal décide de ne pas demander d'augmentation de loyer au Groupement de Gendarmerie.

### Renouvellement de Contrats

Trois Contrats Emploi Solidarité sont renouvelés, l'un au 1er Août pour un an dans le service entretien, deux au 1er Septembre pour 6 mois et un an dans les services de restauration scolaire et de garderie. Le contrat emploi consolidé (agent d'entretien) est prolongé d'une année à dater du 1er Septembre.

### Effacement des réseaux - Rue de Beausoleil

Le Conseil, compte tenu du coût prévisionnel global de l'opération de mise en souterrain des réseaux électricité et téléphone estimé à 103.554 F, décide de surseoir à ces travaux rue de Beausoleil.

### Interventions Musicales dans les Écoles

La Commune financera 50% du coût des interventions musicales et/ou chorégraphiques proposées par l'A.D.D.M. pour l'année scolaire 1994/1995, soit environ 6.400 F pour les deux écoles.

# La vie des associations

## U.S. ARGENTRÉ

Après la pause des vacances, la rentrée sportive de nos 7 sections s'est déroulée dans l'efficacité et l'harmonie grâce au dévouement des différents responsables.

Encore une fois, en 1993-1994, ce sont 542 licenciés qu'il a fallu encadrer ou accompagner dans des déplacements parfois très éloignés. Et, bien sûr, tout ce temps est pris sur le temps de loisirs personnels.

S'il est certain que de la part de ces encadrants, tout est basé sur le principe du volontariat, les meilleures bonnes volontés peuvent s'é mousser et il est impératif que les parents d'enfants licenciés s'impliquent un peu dans l'activité que leur enfant pratique et apportent une pierre, si petite soit-elle, à la construction de l'édifice.

Il est très regrettable de voir des sections en difficulté d'encadrement alors que les enfants ne demandent qu'à s'y inscrire.

Si je reprends le chiffre de 542 licenciés adhérents à l'U.S., c'est pour établir un parallèle avec la participation toute relative des habitants de notre village à l'inter-quartiers du mois de juin. L'organisation était certainement perfectible, mais pour une fois la météo était irréprochable. Une note optimiste : le succès malgré la chaleur, des sports individuels proposés (course à pied, V.T.T.). Je pense que c'est dans cette direction, et autour du plan d'eau, dans un esprit ludique (et aquatique pourquoi pas !), qu'il faudra s'orienter.

Après vous avoir enjoint de ne pas considérer vos sections sportives comme des produits de consommation, je m'en vais vous proposer un comportement contraire.

A l'occasion de notre trentenaire, 300 tee-shirts de qualité ont été imprimés à l'effigie discrète de l'U.S. Argentré. En les achetant 50 F, vous aidez nos enfants, vous aidez VOS enfants et le Centre d'Aide par le Travail Mayennais qui a participé à leur fabrication.

Pour les acheter, c'est si simple. Téléphonnez à Sylvie DRUET, notre dévouée secrétaire (43-37-33-60) ou à moi-même, Jean-Marc DUPUIS (43-37-39-29). Et en plus nous assurons gratuitement la livraison ! Et en plus, nous aurons le plaisir de faire, si ce n'est encore fait, votre connaissance. Alors à bientôt !

Bien sportivement

Le Président de l'U.S. Argentré

### BASKET :

Président : FOUGÈRE Isabelle  
9 rue du Vallon  
TÉL. 43 37 31 87

### BICROSS :

Président : LEGRAND Michel  
La Croix Picard  
TÉL. 43 37 31 63

### FOOTBALL :

Président : COUSIN Bertrand  
9 rue de Bellevue  
TÉL. 43 37 34 13

### GYMNASTIQUE :

Président : DRUET Sylvie  
Le Champ de la Vigne  
TÉL. 43 37 33 60

## UNION SPORTIVE

### Président :

DUPUIS Jean-Marc  
Maritourne  
Tél. 43 37 39 29  
Section Tennis

### Secrétaire :

DRUET Sylvie  
Section Gymnastique

### Trésorier :

MOUSSAY Jean-Yves  
Section Tennis

### TENNIS DE TABLE :

Président : DAVOUST Marcel  
Le Champ de la Vigne  
TÉL. 43 37 35 85

### VOLLEY :

Président : DESNOS Jacques  
Chemin des Rochers  
TÉL. 43 37 38 68

### TENNIS :

Président : FROISSARD Noël  
La Huberdière  
TÉL. 43 02 23 78

## Section Football

### Le conseil d'administration :

Président :	COUSIN Bertrand
Vice-Présidents :	BOSSUAT Jean-Luc DORGÈRE André LENAIN André
Secrétaire :	DROCOURT Michel
Secrétaire-adjoint :	DUPIN Christian
Trésorier :	PAILLER Jean-Paul
Trésorier-adjoint :	DUTERTRE Dominique
Membres :	BRAULT Didier - BRIERE Jacky COLLET Bernard - CORMIER Alain FONTAINE Roland - GOUGET Francis LOISEAU Christian

190 Joueurs  
14 équipes en  
championnat :

Vétérans

Seniors (3)

Moins de 17 ans

Moins de 15 ans

Moins de 13 ans à 11 (2)

Moins de 11 ans à 7 (3)

Moins de 9 ans (3)

Plateaux pour les moins de 7 ans.

30 encadrants

### Vie du Club :

Premier déplacement des footballeurs argentréens et louvignéens à BABENHAUSEN pour une équipe de séniors et une équipe de moins de 15 ans à l'occasion du 75ème anniversaire du club souave TSV.

Les Vétérans ont accueilli une équipe du Mans.

Descente de l'équipe A en 1ère division.

Montée de l'équipe B en 2ème division.



travaux pour améliorer les structures d'accueil : travaux d'isolation, mise en place de casier à ballons, création d'un vestiaire arbitre pour les terrains annexes, façonnage d'une dalle de béton.

**Le conseil d'administration est particulièrement sensible aux efforts faits par les sponsors soit à l'occasion des manifestations, soit lors de l'achat d'équipements, soit par les panneaux publicitaires. Qu'ils en soient remerciés !**

*Dans le cadre des échanges culturels et sportifs avec BABENHAUSEN, les footballeurs souaves seront du déplacement en Avril - Mai 1995*

## Section Volley-Ball

La nouvelle saison a commencé avec un effectif quasiment identique à celui de l'année passée.

L'équipe féminine, après avoir terminé la saison précédente 2ème pour sa première participation en championnat senior, visera cette année la montée en Départemental 1 et espère accéder à la Finale de la Coupe de la Mayenne (1/2 finaliste l'an passé).

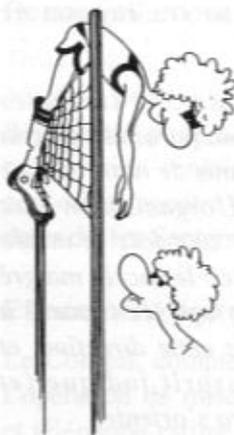
L'équipe masculine évoluera une nouvelle fois au plus haut niveau départemental en espérant, comme les années précédentes, figurer en haut de tableau. L'engagement d'une seconde équipe senior est

aléatoire du fait d'un effectif restreint.

Comme vous avez pu le constater sur les affiches déposées chez les commerçants, l'équipe dirigeante a toujours pour objectif le recrutement des nouveaux jeunes (nés en 1982, 1983 ou 1984) afin d'assurer la relève et la pérennité de la section.

Le bureau souhaite à tous, les meilleurs résultats possibles et sachez que les supporters seront toujours les bienvenus.

*Le bureau*



### Travaux : (notre photo)

Pendant la période estivale, en lien avec la municipalité, une quinzaine de membres du club ont réalisé divers

## Section Basket

La période estivale est déjà loin et, joueuses et entraîneurs ont regagné la salle omnisports.

Après quelques petites inquiétudes quant au manque de bénévoles pour l'encadrement, la saison a redémarré sous de bons auspices. Toutefois, l'appel reste lancé pour cette saison ou la saison prochaine.

Nous proposons courant mai et juin dernier de mettre en place une équipe senior masculine. Trop peu de personnes se sont manifestées pour que cette initiative puisse voir le jour mais nous réitérerons notre démarche à la fin de cette saison sportive. Peut-être que l'idée aura cheminé.



Toutefois, nous aurons absolument besoin qu'un nouvel entraîneur-manager se joigne à nous pour accompagner cette nouvelle équipe.

Le samedi 7 Mai dernier a eu lieu notre premier concours de lancer-francs. Il a permis aux licenciés et non licenciés de mesurer leur adresse devant un panneau de basket.

Ce concours a connu un succès qui reste relatif. Les aînés ont bien répondu à l'invitation mais nous regrettons la faible participation chez les jeunes.

Nous renouvelerons probablement cette expérience cette saison.

Nous comptons parmi notre effectif un nouvel arbitre officiel.

Après avoir participé à des stages de formation, Ludovic JEULAND a brillamment réussi l'examen. Nous l'en félicitons.

Constatant et regrettant les dégradations, la Municipalité a doté la section de cercles articulés.

### Composition du bureau :

<b>Présidente :</b>	Isabelle FOUGERE
<b>Vice-Président :</b>	Maurice BOURDAIS
<b>Trésorière :</b>	Rachel LEUDIERE
<b>Secrétaires :</b>	Robert LEMOINE Annie FOUGERE
<b>Membres :</b>	André LEUDIERE Régine BRAULT Marielle BUSCHAUD

Nous ne terminerons pas cet article sans remercier tous les bénévoles de la section sans qui elle ne pourrait se maintenir.

Bonne saison à tous.

*Isabelle FOUGERE*

## Section Bi-cross

La section a été créée en 1987 sous l'impulsion de Gabriel SABIN qui s'est maintenant retiré et a été élu président d'Honneur de la section.

### Le Bureau est maintenant composé de :

<b>Président :</b>	Michel LEGRAND - ☎ 43 37 37 63
<b>Vice-Présidents :</b>	Jacques MARTEAU - ☎ 43 37 65 97 Joël OGER - ☎ 43 37 37 46
<b>Secrétaire</b>	
<b>Trésorier :</b>	J-Louis GROUSSARD - ☎ 43 37 35 88
<b>Secrétaire</b>	
<b>Trésorier-adjt. :</b>	Marie-Thérèse LERIOUX - ☎ 43 37 30 62

La section compte actuellement une dizaine de pilotes. Les résultats ont, dans l'ensemble, été satisfaisants, tant au niveau Départemental que Régional.

Le Trophée 53, organisé par les 4 clubs de la Mayenne - AZÉ - BONCHAMP - CHANGÉ et ARGENTRÉ - a vu se dérouler ses finales le 17 Septembre dernier à Argentré. Le spectacle et la qualité des compétiteurs ont été excellents.

L'objectif 1995 de la section sera d'initier un plus grand nombre de débutants pour essayer de trouver de nouveaux pilotes. La belle piste du Plan d'Eau doit encourager les jeunes à venir découvrir le bi-cross.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des membres du bureau.



*Le Président*

## Section Gymnastique

Durant la saison 93-94, la section a accueilli 55 enfants de 3 à 10 ans répartis en 3 groupes suivant leur âge.

Tout au long de l'année, nous nous efforçons de faire découvrir aux enfants une grande variété d'activités gymniques à travers des parcours d'éveils, jeux et relais, mais aussi des exercices plus « techniques » pour les plus âgés.

L'an dernier, nous avons mis en place un cours destiné aux enfants âgés de 3 à 4 ans, le mercredi matin. Après un an de fonctionnement, à la demande des enfants et de leurs parents, la section se propose de maintenir le cours et d'en allonger la durée de 1/2 heure à 3/4 heure.

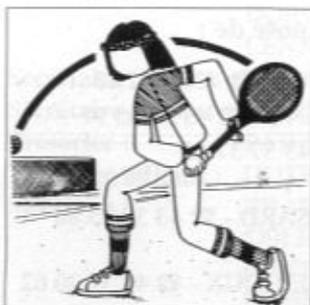
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Chantal BOSSUAT :	43 37 82 73
Chantal LOPEZ :	43 37 31 61
Sylvie DRUET :	43 37 33 60



## Section Tennis

Lors du précédent bulletin, nous avons relaté l'excellente santé de la section avec une croissance des effectifs.



Le bilan de la saison confirme cette évolution : pas de tassement des effectifs et pourtant cette tendance n'est pas celle de tous les clubs de la région.

A noter que l'effort porté sur les jeunes s'est traduit par la fréquentation de plus de 80

enfants à l'école de tennis. Toujours soucieux de la relève, nous avons renouvelé notre promotion du mini-tennis ; en ce sens, nous avons le soutien des instances tennistiques puisque notre club vient d'être retenu par la ligue pour l'implantation de l'opération Mini-tennis. Le club a été doté d'un kit Mini-tennis par la Fédération Française de tennis, matériel pédagogique qui aide à la mise en place de situation d'apprentissage. La découverte de l'activité sera prolongée dans toutes les structures scolaires qui le souhaitent. Une première sensibilisation a eu lieu le 18 Octobre à l'École Publique.

Quant aux bilans sportifs de l'année, le championnat d'hiver a permis aux jeunes pousses encore fragiles, de s'aguerrir. Les 3 tournois organisés ont permis à 300 joueurs d'en découdre.

Tout dernièrement en Septembre, le tournoi messieurs a été remporté par un joueur du cru Arnaud LEFORT qui confirme son classement en 3ème série. Souhaitons la même réussite aux dix autres joueurs de 3ème série pour les années à venir.

Bravo à tous ces jeunes et à ceux qui ont œuvré à leur réussite (oui, vous les adultes !).

Pour conclure, nos objectifs pour la saison sont la prolongation de l'action engagée sur le mini-tennis et le développement de la pratique chez les moins jeunes aux moyens de stages d'initiation ou de perfectionnement.

Pour tout renseignement, adressez-vous à :

Noël FROISSARD au 43 02 23 78



FAMILLES RURALES

## Familles Rurales

Avec ce bulletin municipal, c'est l'occasion de faire connaître «Familles Rurales» aux familles nouvellement

installées dans notre commune et leur souhaiter la bienvenue.

Créée en 1965, pour l'organisation du transport scolaire, notre association est soutenue par la Fédération Départementale qui regroupe 107 autres associations en Mayenne, soit 6.000 familles adhérentes et plus de 20.000 personnes concernées.

Familles Rurales agit en mettant en place des activités demandées par les familles notamment :

◇ tous les ans, au mois de juin, un rallye pédestre : à cette occasion tous les habitants (adhérents ou non adhérents) sont invités à découvrir nos magnifiques sentiers pédestres. Cette année, placée dans le cadre de l'Année Internationale de la Famille, nous avons été plus de quatre vingts à partager cette belle journée.

◇ tous les deux ans «l'année champignons», cueillette en forêt de Gresse suivie d'une exposition.

◇ des activités féminines en après-midi ou en soirée :

- couture, bricolage,
- peinture sur tissu, sur soie,
- compositions florales,
- patchwork.

◇ des services

- baby-sitting,
- service défense des consommateurs.

◇ des échanges :

- bourse aux vélos.

◇ des réunions d'information :

- secte, drogue, santé (stress).

◇ des cours de gymnastique d'entretien :

- chaque lundi de 20h30 à 21h30, salle des sports

- Moniteur : Mme Corinne SOULET

Tél. 43 68 30 97

- Responsable : Y. FONTAINE

Tél. 43 37 33 51

◇ des cours de yoga :

- le mercredi de 18h à 19h salle des fêtes,

- le jeudi de 20h à 21h salle des fêtes,

Cours assurés par Mme Nicole DUPUIS

Tél. 43 37 39 29

◇ un Centre de Loisirs, responsables :

J.L. DUCHENE - 43 37 32 19

N. LABILLE - 43 37 32 60

L. DEUIL - 43 37 37 35

E. VIOT

Une nouveauté cette année : les locaux.

3 semaines durant, les enfants ont pu profiter du site privilégié de l'école J.Y. Cousteau. Nous remercions à cet effet la municipalité et l'équipe d'enseignants pour la confiance accordée.

Animé par un directeur, des moniteurs formés, des bénévoles, le centre a proposé :

- un mini camp à Ste-Suzanne aux tous petits,
- pour les plus grands :
  - un camp à Saulges,
  - un camp à Ambrières-les-Vallées,
  - un camp à Moulay.

• et pour ceux qui n'avaient pas envie de partir, la possibilité de faire plein de choses même en vacances.

Merci aux enfants et à tous ceux qui les ont aidé à réaliser leur premier «son et lumière», un spectacle inoubliable.

Après le Centre de Loisirs, une autre possibilité de vacances, les Bases de Loisirs «Familles Rurales» pour les 10-16 ans :

- Saulges, initiation escalade,
- La Rincerie, initiation voile, planche à voile,
- Daon, initiation canoë-kayak - équitation.

#### Les membres du bureau :

**Présidente :** J. GUIBERT - 43 37 38 67  
**Vice-Président :** J.L. DUCHENE - 43 37 32 19  
**Vice-présidente :** O. GOMBAULT - 43 37 31 72  
**Secrétaire :** B. BLASER - 43 37 36 51  
**Trésorière :** N. LABILLE - 43 37 32 60  
**Membres :** Mme S. DUBOIS, G. FOURNIER  
 Mme M.Th. DUBRAY, M. JUHEL, E. VIOT,  
 G. LEUDIERE, Y. FONTAINE, L. DEUIL

#### A.P.E.L. Ecole St-Cyr - Ste-Julitte

L'année scolaire 1993-1994 s'est terminée avec le départ en retraite de deux institutrices : Soeur Anne COTTO et Mme Odile LAURENT.

Pour cette occasion, un pot de l'amitié a été servi sur la cour de l'école avec la remise d'une plante à chacune d'elles. Nous les remercions de toutes ces années passées près de nos enfants et leur souhaitons une retraite bien remplie.

Pour cette nouvelle année, deux fêtes marqueront le 1er trimestre. Il s'agit de notre loto qui se déroulera le Dimanche 13 Novembre en après-midi et de notre soirée de Noël qui aura lieu, elle, le Vendredi 16/12/1994.

D'autre part, nous prévoyons, avec l'intervention de Mme POTHIER, une conférence sur l'orthographe comme suite possible à celle qu'elle avait donnée sur la lecture.

Rappelons que les parents, de notre école ont pu assister, en juin dernier, à une conférence sur la méthodologie avec l'intervention de Mme LUCAS, conseillère-formatrice à la direction diocésaine.

*La Présidente APEL - Brigitte GÉNIN*

A l'école St-Cyr - Ste-Julitte, le 3ème trimestre 93-94 a surtout été marqué par des activités extra-scolaires.

Découverte émerveillée du monde animal pour le cycle 1  
 - animaux domestiques dans une ferme,

- puis animaux sauvages au Zoo de la Flèche.



Les élèves du cycle 2 ont, quant à eux, étudié un moyen de transport : le train.

C'est avec enthousiasme qu'ils se sont rendus à St Malo, passer une belle journée sous le soleil. Pour le voyage, ils ont utilisé 3 types de trains ! Que de choses à raconter au retour...

Enfin les élèves du cycle 3 ont vécu une journée sous le signe du Moyen-Age. Illustrant ce qu'ils avaient étudié en classe, les scènes du moyen-âge à Clairbois les ont fait



entrer dans ce monde particulier des chevaliers.

Puis, après un repas «comme au moyen-âge» à l'auberge de la cité, les enfants ont complété leur étude de la vie du chevalier dans la forteresse de Ste Suzanne. Une journée inoubliable.

Pendant le 3ème trimestre, les élèves CE1-CE2 sont allés une fois par semaine à la piscine St Nicolas.

De leçon en leçon, les nageurs se sont perfectionnés et les non-nageurs ont appris à nager. Dans tous les cas, tous ont pris goût à l'eau.



*La Directrice - Mlle MOCHON*

## Comité de Jumelage Argentré/Louvigné - Babenhausen

Après deux années de rencontres officielles liées à la signature des chartes, le jumelage laisse place aux échanges associatifs. C'est ainsi qu'afin de faciliter les liens avec les associations, les responsables ont souhaité augmenter le nombre de membres au sein du Comité pour permettre aux responsables associatifs d'être mieux représentés. Dix postes, membres de droit, ont été attribués ainsi : sept pour les élus des deux communes et trois pour les écoles. Suite aux élections intervenues lors de l'assemblée générale du 08 Février 1994, sept nouveaux membres entrent au Comité. Voici au complet la composition du nouveau Comité de Jumelage :

<b>Présidente :</b>	Colette LE GALLIOT
<b>Vice-Présidents :</b>	Christian LEFORT Yves LAPIERRE
<b>Secrétaire :</b>	Yvette GUELLAEN
<b>Secrétaire Adjointe :</b>	Dominique FONTAINE
<b>Trésorier :</b>	Jean-Luc DUCHENE
<b>Trésorier Adjoint :</b>	Sylvain LELOUP
<b>Membres :</b>	André BARDOU Jean-Claude COQUELIN Michel COUTARD Mireille DANEELS
<b>Membres (suite) :</b>	Michel DESCOTTES André DORGERE Cyrille DORGERE Jean-Marc DUPUIS Germaine DY Arlette FRETIGNE Annick GIBON Jean-Noël GRUDE Paul LEUDIERE Marguerite LONGUEVRE Auguste HOUSSEAU

Au cours de cette assemblée générale, Jean-Luc DUCHENE a présenté un bilan financier positif de 24.800 F.

Ce premier semestre a été marqué par quelques évènements :

- le voyage des jeunes d'Argentré et Louvigné en Février/Mars, avec au programme de nombreuses visites (MUNICH, ULM, Château de NEUSCHWANSTEIN entre autres) et des activités avec les jeunes de Babenhausen.

- la participation de notre Comité à la journée européenne dite RALLYE DES DOUZE ETOILES. Nous avons eu le grand plaisir de remarquer la présence de sapeurs-pompiers, de sportifs appartenant à différentes associations (basket, cyclo-cross) et nous tenons à

## INNOVATION

Le Comité de Jumelage organise un  
**POT-AU-FEU**

le Samedi 26 NOVEMBRE 1994  
à la SALLE DES LOISIRS  
de LOUVIGNÉ

**PRIX PAR PERSONNE : 60 F**

**LE BUT ?**

**AIDER ÉVENTUELLEMENT LES GROUPES  
DÉSIREUX DE PARTIR A BABENHAUSEN  
OU D'EN ACCUEILLIR  
DANS NOS DEUX COMMUNES**

adresser nos plus vifs remerciements à tous les participants ainsi qu'aux responsables qui ont bien voulu coordonner les opérations.

- les échanges sportifs entre footballeurs des trois communes (seniors et jeunes de moins de 15 ans) lors du week-end de la Pentecôte. Les résultats vous sont donnés en page Foot !

A propos de sport, souhaitons que le jumelage soit à son image, et plus particulièrement à celle du sport d'équipe, c'est-à-dire ouvert à tous, hommes et femmes, où chacun vient avec ses forces et ses faiblesses, où l'esprit d'équipe doit être le plus fort pour faire progresser le groupe.

Nos objectifs pour 1995 vont porter sur nos prochains échanges, à savoir la visite officielle de nos Amis allemands. Les dates ne sont pas encore définitivement retenues ; le choix se fera entre le premier et le dernier week-end de Mai (1er Mai ou Ascension). Le club de football, la chorale et un groupe de danses folkloriques ou un orchestre bavarois sont au programme de ces festivités. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

## Club des Aînés Ruraux

Retour en arrière... Les trois-quarts de l'année étant écoulés, essayons de rappeler nos multiples activités.

- Assemblée Générale du 6 Janvier : bienvenue aux nouveaux adhérents.

- Le 19 Février - Repas du Club avec 105 participants.

- Un petit tour à Paris au Salon de l'Agriculture et un voyage-séjour : «le printemps en Ardèche».

- La journée-voyage du club à Vallet et aux Floralies de Nantes.

- Participation à la Fête Départementale des Loges avec découverte de nouveaux talents.

- Trois journées pêche/pique-nique super agréables.



## "NE VIEILLIT PAS QUI VEUT"

(car vieillir est une faveur qui n'est pas accordée à tous)

### Un Brin d'Humour

#### La grand'mère vue par un enfant de huit ans

- Une grand'mère est une femme qui n'a pas d'enfants à elle. C'est pour ça qu'elle aime les enfants des autres.
- Les grand'mères n'ont rien à faire, elles n'ont qu'à être là.
- Quand elles nous emmènent en promenade, elles marchent lentement à côté des belles feuilles et des chenilles.
- Elles savent qu'on a toujours besoin d'un deuxième morceau de gâteau ou du plus gros.
- Une vraie grand'mère ne tape jamais un enfant : elle se met en colère en riant.
- Les grand'mères portent des lunettes et parfois, elles peuvent même enlever leurs dents !
- Elles savent être sourdes quand il faut pour ne pas nous gêner quand nous sommes maladroits.
- Elles savent faire le geste qui fait du bien quand on a mal.
- Les grand'mères ne sont pas aussi fragiles qu'elles le disent, même si elles meurent plus souvent que nous.
- Tout le monde devrait essayer d'avoir une grand'mère, surtout ceux qui n'ont pas la télé.

• Ajoutons sept sorties de randonnée pédestre très variées, depuis la remontée de la Vallée du Richaton, la visite du Refuge de l'Arche à Château-Gontier, le circuit des Ponts, le tour de Louvigné, l'admiration des talents de jardiniers de nos amis de la Verrerie de Gripouce et des réalisations de vannerie et de bricolage chez nos amis de la Reuserie.

Par ailleurs, les après-midis dansants du 20 Mars et du 16 Octobre furent réussis.

Encore des projets pour finir l'année et le grand rendez-vous sera pour le 12 Janvier 1995 avec le rajeunissement du Bureau et la préparation du 20ème anniversaire du Club. A bientôt.

I. GOULAY

### Association Sportive et Culturelle des Ecoles Publiques

Ecole Primaire J.Y. Cousteau  
Ecole maternelle

Association à but non lucratif créée pour gérer les subventions allouées par la municipalité et l'Amicale laïque. (achat de matériel, activités de l'école).

#### école maternelle publique :

Depuis Noël, grâce à la subvention de l'Amicale Laïque, l'association a fait l'acquisition de nouveaux jeux qui permettent de varier les parcours en éducation physique. En accord avec le comité de jumelage, les élèves de l'école maternelle et primaire, s'initieront à l'allemand grâce à Gunther VÖGLER pendant quelques mois si les autorisations sont accordées.

#### école J.Y. Cousteau :

Les élèves de CM1 et CM2, partis en classe de neige du 08.01. au 16.01.94 ont pu revivre leur séjour lors de la projection d'un film, suite à l'achat d'un caméscope. Les CP et CE sont allés pendant quatre jours découvrir les richesses de Laval et de Vitré.

Toutes les classes bénéficient du caméscope au cours des



sorties pédagogiques.

Depuis déjà une année scolaire, les élèves de CM2 reçoivent une initiation à l'anglais (2 fois par semaine), dispensée par une enseignante spécialisée dans cette matière.

Une sensibilisation aux cultures étrangères est apportée par les concerts Jeunesses Musicales de France. (Griots d'Afrique, Ballades Irlandaises, Jeunes Ballets de France)

L'Association Départementale pour le Développement de la Musique interviendra auprès des enfants du cycle II pour les sensibiliser à la danse.

Les élèves seront initiés au rugby grâce à un parent d'élèves bénévole.

Depuis le 1er Octobre, l'école bénéficie des services d'une personne spécialisée en bibliothèque pour gérer et animer la Bibliothèque Centre Documentaire. La BCD sera ouverte quelques jours durant les vacances scolaires.

## Comité de gestion du Plan d'Eau

Favorisé par le temps bien ensoleillé de la saison, le fonctionnement des pédalos s'est déroulé sans souci particulier. Nous remercions les 2 responsables pour la régularité de leur permanence. Nous avons noté une baisse sensible de la fréquentation après l'arrêté préfectoral interdisant la baignade et pénalisant ainsi les familles. Dommage !

En ce qui concerne les pêcheurs, c'est la satisfaction qu'il faut noter. Beaucoup de prises ont été faites et de grosses carpes ont été pêchées. Il est à remarquer que la plupart de ces carpes sont remises à l'eau. Comme d'habitude, le réempoissonnement se fera en fin d'année. Pour l'instant, la pêche est autorisée tout autour du plan d'eau.

Nous vous rappelons que la circulation des véhicules autour du plan d'eau est strictement interdite.

*Le Comité*

## Syndicat d'initiative du Canton d'Argentré

Cette année 1994 sera une année nulle. Transplanté l'an passé à Bonchamp sous prétexte de mieux faire, le local est resté inoccupé, et nous avons attendu en vain les consignes du Président. Mais rien n'est perdu, la documentation accumulée pendant huit ans sera rendue à chaque commune, ainsi que les jolies photos exposées l'an passé. Une autre organisation sera mise en route pour la saison prochaine avec des personnes dynamiques et disponibles qui sauront faire apprécier les ressources touristiques d'Argentré et ses environs.

Tous nos vœux de réussite à la relève.

Pour les membres du bureau qui va disparaître.

*I. GOULAY*

## Cyclo sport Argentré

Une trentaine d'adhérents dont quelques femmes sillonnent les routes de la Mayenne. Le samedi après-midi, il est prévu deux parcours ainsi que le dimanche matin pour les hommes.

Au cours de l'année écoulée, quelques manifestations ont été les points forts, on peut noter entre autres :



- les brevets UFOLEP, le club est classé 3ème au classement général,
- la participation de quelques adhérents à la «Bernard Hinault»,
- la sortie pique-nique au domaine de la Petite Couërré,
- le Puy du Fou,
- notre soirée habituelle de fin de saison.

Notre objectif est de préparer notre future sortie en Allemagne. Vous pouvez nous rejoindre pour notre saison 94-95, vous serez les bienvenus.

*Le Président*  
**M. GALISSON**

## Association des Amis de la Musique d'Argentré - Bonchamp

### un nouveau directeur à l'école de musique :

C'est avec grand plaisir que nous accueillons à Argentré Mr Christophe TURCANT. Originaire de Javron, Mr TURCANT, professeur de trompette à Laval, St-Berthevin et La Suze (72), lors de la dernière année scolaire, a pris depuis le 1er Septembre la succession de Jean-Christophe BERGEON à la tête de notre École de Musique. En plus de ses fonctions de directeur, il assurera des cours de formation musicale, des cours de trompette, la direction de l'orchestre d'harmonie ainsi que celle de l'ensemble vocal.



L'équipe professorale subit elle aussi quelques changements :

- Mme Stéphanie MEUNIER (solfège) rejoint l'École de FOUGERES (35).
- Mr Jean-Christophe BERGEON (trombone - tuba) prend la direction de l'École de MAYENNE et sera remplacé au pupitre de trombone - tuba par Mr David CHRÉTIEN.
- Mr Yoann LEFEVRE laisse la direction de l'orchestre d'harmonie à Mr TURCANT pour créer une classe de Jazz qui sera une des nouveautés de l'école cette saison.

### quelques dates à retenir pour la saison 94-95 :

**Vendredi 18 Novembre** : Audition à la Salle des Fêtes d'Argentré.

**Vendredi 9 Décembre** : Concert en l'Église d'Argentré (Ensemble vocal et Orchestre d'Harmonie).

**Dimanche 15 Janvier** : Concert à Entrammes (Orchestre

d'Harmonie).

**Vendredi 27 Janvier :** Audition à la Salle des Fêtes de Bonchamp.

La suite du calendrier vous sera communiquée ultérieurement, toutes les dates n'ayant pas encore été fixées.

#### **assemblée générale de l'association :**

Elle a eu lieu le 23 Septembre dernier, à la Salle des Fêtes de Bonchamp. Le nombre (hélas !) restreint de familles présentes amène les responsables de l'association à se poser quelques questions : choix de la



date, manque d'information ou manque d'intérêt pour la vie de l'Ecole de Musique ? Il serait dommage que les usagers et les parents d'élèves se situent uniquement en «consommateurs» d'une structure inter-communale qui leur est maintenant proposée depuis 4 ans... Pour que chacun y trouve sa place (enfants, jeunes, adultes, parents ou sympathisants) pour que l'Ecole de Musique soit un

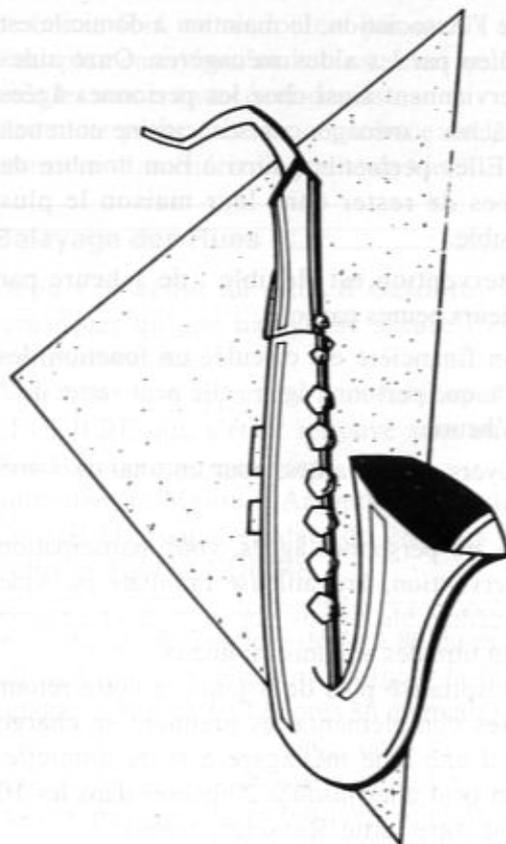


lieu de vie et d'expression ouvert à tous, nous avons besoin de votre coopération... Comme toutes les associations locales, celle des «Amis de la Musique» fonctionne grâce au dynamisme de ses membres. Cette année, 5 d'entre eux ont décidé de passer le relais : Mr Roger BLANCHARD (trésorier), Mme M-Claude LENAIN (secrétaire), Mme Germaine DY (trésorière

adjointe), Mr Michel HAUTOBOIS et Mr Guy VANNIER. Qu'ils soient ici remerciés pour tout le dévouement et la compétence dont ils ont fait preuve pendant ces années. Ils seront remplacés par Mmes et Mrs Y. GOULAY, F. JUHEL, M. VERSABEAU et M. MEZIERE (Bonchamp) qui ont accepté de rejoindre notre équipe. Les principales activités de l'association : Bourses aux livres, Aide aux familles, Organisations des concerts et autres manifestations de l'École de Musique seront reconduites pour l'année 94-95.

#### **composition du nouveau conseil d'administration :**

**Présidente :** Odile CHRÉTIEN - Argentré  
**Vice-Président :** Yves BRÉHARD - Argentré  
**Trésorier :** Jean-Yves BRUNEAU - Argentré  
**Trésorier adj. :** Michel MEZIERE - Bonchamp  
**Secrétaire :** Yolande GOULAY - Argentré  
**Secrétaire adj. :** Edith GOHIER - Argentré  
**Membres :** Francis JUHEL - Argentré  
Rémy LEBLANC - Bonchamp  
Baptiste LEVEILLE - Argentré  
Marguerite LONGUEVRE - Argentré  
Gwenaëlle MOQUET - Bonchamp  
Jacqueline OLIVIER - Bonchamp  
Jean PORCHER - Bonchamp  
Dominique RIVIERE - Argentré  
Marcel VERSABEAU - Argentré



## Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

Parfois on a besoin d'aide...



### **L'aide aux familles :**

Maladie, grossesse, naissance, hospitalisation, maladie d'un enfant, surchargé... autant d'évènements où la mère de famille se trouve indisponible ou débordée.

Une travailleuse familiale peut venir chez vous pour vous aider dans les tâches de la vie quotidienne : entretien du linge, cuisine, ménage, soins aux enfants, etc...

La durée d'intervention et les horaires sont déterminés en fonction des besoins de la famille. En général, l'intervention se fait par journée ou demi-journée. Toutefois, un aménagement peut être proposé (ex. : préparation et conduite des enfants à l'école).

Une participation horaire est demandée suivant le quotient familial. Certaines caisses complémentaires prennent en charge une partie de votre participation.

En 1993, 19 familles ont été aidées, pour un total de plus de 1.420 heures.

### **L'aide aux personnes âgées :**

Le 17 Novembre 1993, l'A.D.M.R. a organisé une «Journée des personnes âgées», offrant une fleur à chaque personne aidée. Le thème de cette journée :

**«VIEILLIR CHEZ SOI POUR VIEILLIR HEUREUX».**

Fer de lance de l'Association, le maintien à domicile est vécu au quotidien par les aides ménagères. Onze aides ménagères interviennent ainsi chez les personnes âgées pour diverses tâches : ménage, courses, cuisine, entretien du linge, etc. Elles permettent ainsi à bon nombre de personnes âgées de rester dans leur maison le plus longtemps possible.

La durée d'intervention est flexible : de 1 heure par semaine à plusieurs heures par jour.

La participation financière est calculée en fonction des ressources de chaque personne âgée : elle peut varier de 7 frs à 61 frs de l'heure.

En 1993, 65 foyers ont été aidés, pour un total de 7.465 heures.

Familles aidées ou personnes âgées, votre participation aux frais d'intervention, Travailleuse familiale ou Aide Ménagère, est déductible de vos impôts à payer à raison de 50%, et ce au titre des emplois familiaux.

Si vous êtes hospitalisé plus de 8 jours, à votre retour certaines caisses complémentaires prennent en charge l'intervention d'une aide ménagère à votre domicile, intervention qui peut aller jusqu'à 20 heures dans les 10 jours qui suivent votre sortie. Renseignez-vous.

### **le service portage repas :**

Créé en Février 1990, ce service intéresse de plus en plus les personnes âgées. C'est en effet un autre moyen favorisant le maintien à domicile.

Le portage des repas est assuré par une équipe de quatre bénévoles : Mme Régine AZE, Mr et Mme Maurice BREHARD, Mme Irène GOULAY et Mme Simone LESAGE. Ces quatre bénévoles se relaient chaque semaine pour distribuer des repas chauds aux personnes âgées.

Géré par l'A.D.M.R., le service portage de repas fonctionne de manière totalement autonome.

Le restaurant scolaire fournit et facture les repas à l'Association, laquelle se charge de les distribuer auprès des personnes âgées. Ces repas sont proposés aux personnes âgées à un prix tenant compte de l'amortissement des 20 calorèmes achetés ces trois dernières années par l'A.D.M.R.. Aucun bénéfice n'est réalisé sur la revente des repas.

On comprendra ainsi l'importance des bénévoles pour le portage des repas et autres services.

Remerciements à la municipalité qui a assuré pendant le mois d'Août le transport des repas préparés par la Maison de retraite de Soulgé.

En 1993, 1.232 repas ont été portés à 14 foyers.

### **la téléalarme :**

Montée sur l'installation électrique, la téléalarme permet, à tous moments, à une personne âgée de prévenir en cas de besoin.

L'opérateur téléphoniste A.D.M.R. réceptionne votre appel et vous répond immédiatement : 24h sur 24, 365 jours par an. A votre demande, il prévient qui vous voulez. Et si vous êtes dans l'impossibilité de répondre, il prendra, dans la seconde, toute initiative pour vous porter secours (parent, médecin, infirmier).

### **Pour tous ces services, s'adresser :**

- Travailleuse Familiale :  
Régine AZE - Tél. 43 37 31 11
- Aides Ménagères :  
Yvette MARTEAU - Tél. 43 37 35 84
- Portage Repas et Téléalarme :  
Olivier BONTEMPS - Tél. 43 37 38 54

L'A.D.M.R. défend : **«Le droit pour chacun de continuer à bien vivre chez soi».**

**L'A.D.M.R. : DES SERVICES A DOMICILE POUR TOUS**

## Vie Paroissiale

C'est le 11 Septembre que s'est déroulée la journée paroissiale d'Argentré-Soulgé-Louvigné. A midi, les convives furent invités à prendre l'apéritif qui leur était offert avant de se mettre à table. Les jeunes sont à féliciter pour l'ambiance joyeuse qu'ils surent créer dans les jeux qu'ils animèrent.

Dans l'après-midi, les fidèles et les curieux purent découvrir une œuvre exceptionnelle : 14 tableaux en céramique réalisés pour notre église par le P. Bernard CHARDON, cousin de notre curé, sur le thème «Images de la Semaine Sainte». En même temps étaient exposées une vingtaine de peintures à l'acrylique sur l'Évangile de Saint Matthieu qui rendent vivantes les paroles de Jésus. C'est l'artiste lui-même qui nous présenta son œuvre, nous expliquant comment il avait cherché pendant une vingtaine d'années entre le premier carreau de terre cuite et ces admirables céramiques de la Passion : la Cène, le Jardin des Oliviers, le baiser de Judas, Jésus devant le Sanhédrin, le reniement de Pierre, Jésus devant Pilate, la flagellation, Jésus tombe sous la croix, Simon de Cyrène aide Jésus, Jésus dépouillé de ses vêtements, cloué sur la croix, la mise au tombeau et la Résurrection.

Ce fut un véritable bain d'évangile qui nous a permis de mieux répondre à la question que le Christ nous posait dans l'évangile de ce dimanche : «Pour vous, qui suis-je?».

Animée par les jeunes, la messe fut l'occasion pour les membres des différentes équipes du secteur d'apporter leur témoignage.

Félicitations à tous ceux qui ont travaillé à la réussite de cette journée.

## Stationnements des camions et autres engins sur la commune

S'il est vrai que la plupart des chauffeurs de camions sont très respectueux de l'environnement et de la tranquillité des habitants, il en est d'autres qui, pour des raisons purement pratiques, ne prennent pas toujours suffisamment en compte les nuisances que peuvent occasionner leurs engins.

C'est ainsi que, depuis quelques temps, des remarques justifiées nous sont faites.

La solution la plus radicale serait de prendre un arrêté réglementant le stationnement de ces véhicules. Mais il nous semble plus raisonnable d'en appeler au bon sens des uns et des autres.

Aussi, dans l'attente de trouver un emplacement plus judicieux, nous souhaitons que les camions (tracteurs et remorques) et autres engins agricoles ou de travaux publics soient stationnés sur le parking du Plan d'Eau, côté route de Louvigné, au fond près de la Jouanne, de telle sorte que les nuits et les week-ends notamment, la tranquillité des habitants d'une part et la qualité de

l'environnement d'autre part soient respectées. Déjà quelques chauffeurs ont pris l'initiative de stationner leurs engins sur le parking du plan d'eau d'une manière tout à fait exemplaire. Il est souhaitable que leur initiative puisse être suivie par l'ensemble des chauffeurs de camions.

## Animaux Errants

Il n'est pas rare de voir les mardi et vendredi matin, les restes d'un sac de poubelle éventré par ci par là.

Il n'est pas rare d'entendre des promeneurs ou des sportifs se plaindre qu'ici ou là, ils ont eu affaire à un chien agressif.

Il n'est pas rare d'entendre des habitants se plaindre de «dégâts» causés par certains animaux de compagnie sur leur propriété.

S'il est vrai qu'il faut faire preuve de tolérance, il n'est pas pour autant admissible d'accepter ces faits.

La réglementation est claire, les animaux de compagnie ne doivent pas divaguer.

Là encore, une grande majorité de propriétaires de chats ou chiens sont très attentifs à ce que leur animal ne provoque pas de nuisances. Ils contribuent ainsi à une certaine qualité de vie.

Mais une petite minorité ne prête pas assez attention à la vie de leur animal. Parfois même, certains propriétaires, de bonne foi, ne se doutent pas qu'ils sont en cause, c'est plus ennuyeux, mais c'est ainsi qu'on se retrouve avec les soucis énoncés ci-dessus.

Une toute petite prise de conscience de la situation doit permettre d'améliorer la qualité de vie.

## Balayage des Rues

Depuis le début du mois d'Octobre, vous avez pu remarquer qu'une balayeuse assure l'entretien de la voirie communale.

Cette balayeuse appartient à un habitant d'Argentré Paul LEUDIERE qui, s'étant retrouvé sans emploi, a décidé de créer sa propre entreprise.

Sollicitée, la Mairie d'Argentré a, par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 1994, accepté l'offre de Paul LEUDIERE.

C'est ainsi que dans le bourg les rues sont balayées toutes les semaines, le vendredi de 4h à 8h du matin et une fois par mois dans les lotissements (pour la fin d'année : les vendredis 18/11 et 16/12 après 8h du matin).

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de veiller à ce que le stationnement de vos véhicules ne pas trop le passage de la balayeuse. Cela améliorera le service rendu.



# Informations diverses

## Offres d'Emploi A.N.P.E. par Minitel

Depuis le mois de Mai 1993, en consultant en Mairie, le Minitel, vous trouverez une information complète sur les différents services que l'A.N.P.E propose aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

A tout moment, vous pouvez poser vos questions sur les thèmes de l'emploi, de la formation professionnelle, des services de l'A.N.P.E. et des démarches à accomplir.

De plus, depuis le 20 Décembre 1993, vous pouvez également accéder au serveur des offres d'emploi de l'A.N.P.E..

Vous pouvez ainsi consulter les offres d'emploi :

- soit par secteur géographique,
  - soit par secteur d'activité économique,
- en faisant apparaître la synthèse de l'offre ou bien l'offre détaillée.

## Action Pour le Travail et l'Emploi

L'association intermédiaire Arc en Ciel met des demandeurs d'emploi à disposition de particuliers, d'entreprises, de commerçants ou d'artisans, ceci pour un prix modique, et dans de nombreux domaines (ménage, jardinage, bricolage divers). Mais son action ne se limite pas à cela. Nombreux en effet sont les demandeurs d'emploi qui sollicitent l'aide de l'Association pour *les soutenir dans leurs différentes démarches et les aider à construire puis à réaliser un projet professionnel*. Le 24 Juin, une réunion d'information avait lieu à la mairie d'Argentré, pour la mise en place de l'A.P.T.E : Action Pour le Travail et l'Emploi. Lors de cette réunion, nous nous proposons, avec le soutien de la municipalité d'Argentré, d'effectuer sur place, des permanences afin de mettre directement en relation demandeurs d'emploi et donneurs d'ordre (clients) d'Argentré ou des environs, ceci à partir du constat que des chômeurs d'Argentré inscrits dans notre association ne pouvaient répondre à nos propositions de travail faute de moyen de transport. Trois permanences ont déjà eu lieu à la mairie d'Argentré: nous y avons surtout reçu des chômeurs. Nous attendons maintenant une démarche de solidarité de la part de tous ceux qui auraient une tâche quelconque à confier à notre public: un coup de peinture, du rangement, une pelouse à tondre, un meuble à monter etc... ou même des tâches plus importantes. Les permanences auront lieu le premier et le troisième vendredi de chaque mois à la mairie d'Argentré. Les renseignements peuvent aussi être pris auprès de l'Association :

**ARC EN CIEL - Centre social**

70 rue Davout LAVAL

Tél:43/67/13/76

Demander Madame GALISSON ou, en cas d'absence, laisser un message à la secrétaire.

## La Carte Nationale d'Identité Informatisée

Notre département a été désigné, avec l'Essonne et la Moselle, pour une expérience de pré - généralisation de l'application de la carte nationale d'identité infalsifiable. Menée depuis 1988 dans les Hauts de Seine, cette expérience a donné des résultats très satisfaisants dans la lutte contre les faux documents. Elle sera généralisée sur toute la France au cours des années 1994 - 1995. Les cartes d'identité actuellement en circulation restent valables jusqu'à leur date d'expiration (10 ans à compter de leur date de délivrance). La nouvelle carte est délivrée à l'occasion des premières demandes et des renouvellements.

### renseignements pratiques :

La présence du demandeur est obligatoire (relevé d'empreinte digitale). Le délai d'obtention est de 10 à 15 jours, un délai supplémentaire de 5 à 10 jours peut être nécessaire. Pièces justificatives à présenter: 2 photographies d'identité récentes identiques et parfaitement ressemblantes. 1 extrait d'acte de naissance avec filiation complète, de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance). 2 justificatifs de domicile, récents et différents: facture EDF, quittance de loyer, certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, facture de téléphone, etc. 1 timbre fiscal de 150 F.

### pour un enfant mineur :

- 1- Autorisation parentale (sur le formulaire de demande)
- 2- Livret de famille
- 3- En cas de divorce ou de séparation des parents: jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur le mineur.

La demande de carte d'identité déposée à la Mairie du lieu de résidence est ensuite transmise à la Préfecture, pour saisie informatique et transmission des données graphiques au centre national de gestion des titres de VAL MAUBEE (77), puis retournée en Préfecture et enfin en Mairie. Les délais d'obtention de la carte seront inévitablement plus longs, **N'attendez pas le dernier moment pour demander votre carte d'identité.**

## 80 ans de Mr BAUDUCEL Joyeux Anniversaire Maurice

Nous comptons dans notre commune un nouvel octogénaire, en effet le jour de Pâques M. Bauducel fêtait en compagnie de toute sa famille ses 80 printemps. Pour la circonstance, ses enfants mirent à sa disposition une voiture citroen de 1928, en signe d'une jeunesse qu'il a su préserver.



## Permanence du Conciliateur

Mr SABOUREAU se tient à la disposition des habitants d'Argentré le 1er vendredi de chaque mois de 9h à 12h pour régler (ou tenter de régler) tous les différents entre particuliers.

## Analyse Nitrates

Numéro analyse : 002915 prélevée le 15 09 94.  
Nom du point de prélèvement : Captage Montroux  
Taux de nitrates (en mg/l) : 45,0  
Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

## Bibliothèque Municipale

### Heures d'Ouverture :

Mercredi de 14H00 à 16H30

et le

Vendredi de 16H30 à 17H30

Mairie d'Argentré

## Calendrier des Fêtes de la Fin de cette année

**15 Novembre** : Théâtre du tiroir : "Les Histoires malicieuses de Monsieur ALEXANDRE POUCHKINE"

**18 Novembre** : Audition de l'Ecole de Musique

**26 Novembre** : Soirée Pot au feu organisée par le comité de jumelage à la salle des fêtes de Louvigné

**3 Décembre** : Repas du CCAS

**3 Décembre** : Soirée de chants à l'église avec Laurent GRIBOWSKI

**9 Décembre** : Concert avec la Chorale à l'église

**10 et 11 Décembre** : Fête de la Sainte Barbe

**16 Décembre** : Soirée de NOEL de l'école St Cyr-Sainte Julitte

**17 Décembre** : Arbre de Noel des Ecoles Publiques

**31 Décembre** : Nuit de la Saint Sylvestre organisée par la section football de l'US Argentré



## C.P.A.M. de la Mayenne - Permanence Renseignements - Mairie d'Argentré Chaque Mercredi - de 11 h00 à 11 h 30

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne se veut un organisme à l'écoute des assurés sociaux. Son Conseil d'Administration a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de marquer sa volonté de s'en rapprocher au maximum.

En effet, alors qu'aujourd'hui la précarité se développe, il semble essentiel que chaque acteur du système social joue au mieux son rôle d'informateur et de conseil pour éviter des pertes de droits.

A cette fin, le Conseil d'Administration a souhaité intensifier les relations qui existent, par le biais des points d'accueil mis en place sur tout le département, en essayant de toucher les personnes qui les ignorent encore.

**Le Centre Médico-Social d'Argentré**  
est ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30  
et de 13 h 30 à 17 h 30

\* \* \* \* \*

Une équipe se tient à votre disposition :  
**Madame GENDREAU**  
Secrétaire Médico-Sociale

**Mademoiselle LEMERCIER**  
Assistante de service Social  
chargée des communes : ARGENTRÉ, CHALONS du MAINE, LOUVERNÉ,  
LA CHAPELLE ANTHENAISE, MONTFLOURS

*Permanences : tous les mardis à Argentré de 9 h à 12 h  
tous les jeudis à Louverné de 10 h à 12 h  
(à la mairie de Louverné)*

**Madame SAULOU**  
Infirmière-Puéricultrice  
chargée des communes ci-dessus + GESNES,  
DEUX-EVAILLES, BRÉE, MONTOURTIER,  
LA CHAPELLE RAINSOUIN, SAINT-CÉNÉRÉ,  
SAINT OUEN DES VALLONS, SOULGÉ SUR OUETTE

\* \* \* \* \*

Vous pouvez les rencontrer  
soit  
au Centre Médico-Social  
à leurs permanences  
sur rendez-vous  
ou  
à votre domicile

## LA POSTE

Receveur : Tél. 43 37 30 53

Guichet : Tél. 43 37 30 00

### BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30  
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

### COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30  
Samedi 12 h 30

## PERMANENCES ET DIVERS

### Permanence des élus :

M. DESCOTTES le jeudi, sur rendez-vous de 16 h 30 à 18 h 30  
M. TRIQUET les mardi et vendredi de 11 h 00 à 12 h 00  
M. LEFORT le lundi de 11 h 00 à 12 h 30  
M. LEVEILLE le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00  
M. FOUGERE le lundi de 17 h 00 à 18 h 00  
M. MARSOLLIER le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

### Heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Tél. : 43 37 30 21

Lundi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00  
Mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00  
Mercredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00  
Jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 Fermé au public l'après-midi  
Vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

## ETAT-CIVIL

### Naissances :

11-07-93 - LE MONNIER Antoine - 28, rue du Maine  
16-07-93 - MANCEAU Jennifer - 16, rue de Beausoleil  
16-07-93 - TERRIER Maxime - 4, rue de Beausoleil  
17-07-93 - BREHARD Caroline - La Hennerie  
18-07-93 - BREHIN Meddy - Le Joncheray  
22-07-93 - LE MENTEC Charlie - La Petite Mouette  
10-08-93 - KEMPENEERS Stéphane - 26, rue des Sports  
30-08-93 - STEFFEN Hendrick - 38, rue des Fauvettes  
10-09-93 - QUINTON Anaïs - 8, rue du Bocage  
26-09-93 - GRUDET Peter - 2, rue de Bel-Air  
02-10-93 - BELOT Harmony - 18, rue du Lac  
14-10-93 - FAURE Laure - 5, Place de l'Église  
24-11-93 - QUENTIN Hélène - 30, rue des Fauvettes  
01-12-93 - DASSE Thomas - La Gasnerie  
13-12-93 - GLASSIER Clément - 8, rue des Hirondelles  
15-12-93 - LANDAIS Pauline - Le Vaux  
30-12-93 - LEROY Benjamin - 10, rue François Brisard  
14-01-94 - MORICE Jérôme - 24, rue des Fauvettes  
20-01-94 - ARANHA Allisson - 1, rue des Sports  
06-02-94 - MARIE Benoît - 6, rue des Tripôts  
07-02-94 - BEAUDET Eva - La Falluère  
12-02-94 - HUBERT Jérémy - La Chesnaie  
17-03-94 - LEFAUCHEUX Sarah - 13, Hameau du Palis

20-03-94 - ROUSSEL Manon - 1, rue des Roitelets  
26-03-94 - ETILLIEUX Erwan - 30, rue des Mésanges  
11-04-94 - BOILEVIN Corentin - 10, rue des Mésanges  
09-05-94 - DUMANT Amaury - 40, rue des Fauvettes  
15-05-94 - LESUEUR Gaylord - 19, rue de la Vallée  
20-05-94 - GENIN Jessy - 14, Hameau du Palis  
12-06-94 - POTEL Grégory - 25, rue des Genêts

### Mariages :

31-07-93 - Etienne CHANCEREL et Nadia GUEREC  
31-07-93 - Patrick DUBOIS et Anita FRABOULET  
21-08-93 - Didier GOVE et Christine HAMELIN  
04-09-93 - Philippe BERTRON et Muriel BONET  
11-09-93 - Maurice GALISSON et Christine ROBIN  
11-09-93 - Michel GARANGER et Sylvie TERRIER  
02-10-93 - Jean-Luc CHERRAULT et A-Marie VANNIER  
23-10-93 - Patrick BARRIER et Anne-Sophie SABIN  
21-05-94 - Didier ROMAIN et Frédérique BRÉHARD  
11-06-94 - Emmanuel PERICHET et Stéphanie LERIOUX  
18-06-94 - Philippe LAUNAY et Magalie LAMBERT  
25-06-94 - Manuel FOUCAULT et Claire COUSSEAU

### Décès :

01-05-94 - BOURGES Lucien - La Haute-Mézière  
30-05-94 - PAVARD Roland - Le Palis

### \* Logement : gestion des logements sociaux.

Ces deux dernières compétences étaient peu exercées et demandent à être précisées ; pour le domaine du logement, la Communauté commence actuellement l'étude d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) ayant pour objectif une répartition des aides au logement (accession et locatif) en fonction des besoins analysés sur l'ensemble des Communes (Les lotissements d'habitation demeurent de la compétence exclusive des communes). En ce qui concerne le «Secours et Incendie», une réflexion est en cours en attendant une éventuelle prise en charge de l'organisation et de la gestion par le Conseil Général.

- Deux compétences nouvelles déterminantes pour

- faudra-t-il de nouvelles routes ? Où ?

- comment pourront évoluer les déplacements à l'intérieur de l'agglomération (ex. : transports en commun).

Il est évident que la taxe professionnelle unique facilitera cette démarche globale.

### LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

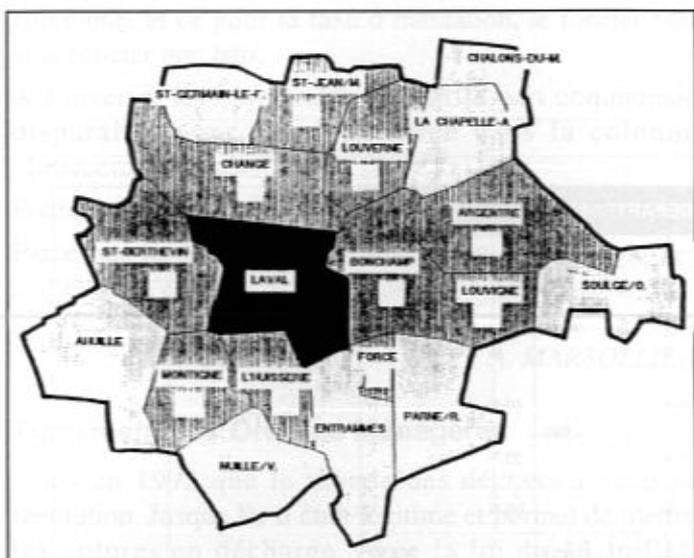
- 79 délégués représentant les 19 communes, dont 30 pour Laval et 2 pour chacune des communes dont la population est inférieure à 2.000 habitants. Pour mémoire l'ancien district comprenait 85 délégués dont 43 pour Laval et 1 pour les communes de moins de 1.000 habitants.

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES DÉBUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAVAL :

Le 20 Janvier 1994, s'installait officiellement la Communauté de Communes du Pays de Laval, suite à la décision de transformation prise par le District de Laval, le 28 Octobre 1993.

Cette date marquait l'aboutissement d'une année de travail, de discussions, de simulations et de près d'une trentaine de réunions.



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- *D'abord celles exercées par l'ancien District :*

\* **Enseignement Supérieur :** participation aux dépenses pour le centre de droit, la construction de l'I.U.T. et de l'Ecole d'Ingénieurs.

\* **Equipement social :** (ex.) terrain d'accueil des gens du voyage.

\* **Infrastructure routière :** participation aux travaux des rocades de Laval.

\* **Secours et Incendie :** gestion des moyens humains et matériels nécessaires.

\* **Logement :** gestion des logements sociaux.

Ces deux dernières compétences étaient peu exercées et demandent à être précisées ; pour le domaine du logement, la Communauté commence actuellement l'étude d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) ayant pour objectif une répartition des aides au logement (accession et locatif) en fonction des besoins analysés sur l'ensemble des Communes (Les lotissements d'habitation demeurent de la compétence exclusive des communes). En ce qui concerne le «Secours et Incendie», une réflexion est en cours en attendant une éventuelle prise en charge de l'organisation et de la gestion par le Conseil Général.

- *Deux compétences nouvelles déterminantes pour*

*l'avenir de l'agglomération Lavalloise :*

1) *Le développement économique :*

A ce titre, toutes les zones d'activités et ateliers relais aménagés ou construits par la Commune, sont maintenant propriété de la Communauté de Communes. Ceci a notamment pour conséquences de transférer le service économique de la ville de Laval (actuellement 6 personnes) et lui permettre ainsi d'intervenir sur l'ensemble des Communes.

Une décision importante pour compléter le dispositif :

\* **la Taxe Professionnelle d'Agglomération** donnant à la Communauté de Communes (à compter du 01-01-95) la totalité des recettes de la taxe professionnelle perçues au paravant par les communes, à un taux unique ; cette unification étant toutefois prévue sur 5 ans pour tenir compte des différences de taux pratiqués actuellement.

**Pourquoi cette décision ?**

- stopper la concurrence entre les communes, souvent source de dépenses supplémentaires.

- faire partager le risque couru par chaque collectivité en cas de disparition d'entreprise.

- faire bénéficier l'ensemble d'une implantation nouvelle.

- renforcer la solidarité entre les communes riches et pauvres par un mécanisme de redistribution des recettes de la taxe professionnelle prenant en compte la richesse des communes.

- permettre de réfléchir *en toute objectivité* au développement de l'agglomération.

- bénéficier des incitations financières de l'État : les dotations sont d'autant plus élevées que la Communauté assure de compétences.

2) *L'aménagement de l'espace, compétence complémentaire de la précédente, consiste à étudier les aménagements utiles à l'ensemble de l'agglomération mais également à réfléchir à moyen terme (10-15 ans) :*

- quels secteurs réservés à l'activité ? à l'habitat ?

aux loisirs ? aux équipements sportifs ?

- faudra-t-il de nouvelles routes ? Où ?

- comment pourront évoluer les déplacements à l'intérieur de l'agglomération (ex. : transports en commun).

Il est évident que la taxe professionnelle unique facilitera cette démarche globale.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- 79 délégués représentant les 19 communes, dont 30 pour Laval et 2 pour chacune des communes dont la population est inférieure à 2.000 habitants. Pour mémoire l'ancien district comprenait 85 délégués dont 43 pour Laval et 1 pour les communes de moins de 1.000 habitants.

Cette nouvelle répartition a pour objectif une meilleure représentativité des plus petites communes.

- le bureau comprend 1 Président (M. PINÇON) et 18 Vice-présidents (dont M. DESCOTTES) ; ce nombre important vise le même objectif que précédemment, mais devrait pouvoir diminuer à l'avenir.

- 6 commissions correspondant à l'ensemble des compétences ont été créées :

\* Commission du développement économique (M. DESCOTTES)

- \* Commission de l'aménagement des infrastructures (A. MARSOLLIER)
- \* Commission des finances (C. LEFORT)
- \* Commission de l'habitat (M. DESCOTTES)
- \* Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche (C. LEFORT)
- \* Commission des compétences : suivi et évolution possible (A. MARSOLLIER)

**LES IMPOTS LOCAUX ? DES RÉPARTITIONS DIFFÉRENTES**  
Prenons l'exemple d'un pavillon dans un lotissement

## 1993 TAXE D'HABITATION

12375

VOTÉE ET PERÇUE PAR  
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION  
ET DIVERS ORGANISMES

DÉPARTEMENT :  
COMMUNE :

MAYENNE  
ARGENTRÉ

	COMMUNE		SYNDICATS ET DISTRICTS ASSIMILÉS	INTER- COMMUNALITÉ	DÉPARTEMENT		RÉGION	Frais de gestion perçus par l'État	Total
VALEUR LOCATIVE BRUTE	12830		12830		12830		12830		
ABATTEMENTS									
VALEUR LOCATIVE MOYENNE	9490		9490		9410		11480		
général à la base	%		%		%		%		
personnel(s) à charge									
- par pers. rang 1 ou 2	10 %		10 %		10 %		10 %		
pour 2 personnes(s)									
- par pers. rang 3 ou +	15 %		15 %		15 %		20 %		
pour personnes(s)									
spécial à la base	%		%		%		05 %		
BASE NETTE D'IMPOSITION	10950		10950		10950		10550		
TAUX 1993	15,39 %		1,27 %		6,66 %		1,72 %		
COTISATIONS	1685 <sup>F</sup>		139 <sup>F</sup>		729 <sup>F</sup>		181 <sup>F</sup>	120 F.	2 854 F.

Taux globaux : 16,66 %  
Cotisation : 1 824 F.

Le district ne vote pas ses propres taux, ses recettes proviennent des budgets communaux et de celles globalisées dans la colonne «Syndicats et Districts».

## 1994 TAXE D'HABITATION

23723

VOTÉE ET PERÇUE PAR  
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION  
ET DIVERS ORGANISMES

DÉPARTEMENT :  
COMMUNE :

MAYENNE  
ARGENTRÉ

	COMMUNE		SYNDICATS ET DISTRICTS ASSIMILÉS	INTER- COMMUNALITÉ	DÉPARTEMENT		RÉGION	Frais de gestion perçus par l'État	Total
VALEUR LOCATIVE BRUTE	13220		13220		13220		13220		
ABATTEMENTS									
VALEUR LOCATIVE MOYENNE	8900		8900		9790		11900		
général à la base	%		%		%		%		
personnel(s) à charge									
- par pers. rang 1 ou 2	10 %		10 %		10 %		10 %		
pour 2 personnes(s)									
- par pers. rang 3 ou +	15 %		15 %		15 %		20 %		
pour personnes(s)									
spécial à la base	%		05 %		%		05 %		
BASE NETTE D'IMPOSITION	11440		11440		11280		10840		
TAUX 1994	13,71 %		1,1 %		6,79 %		1,84 %		
COTISATIONS	1568 <sup>F</sup>		126 <sup>F</sup>	202 <sup>F</sup>	766 <sup>F</sup>		199 <sup>F</sup>	126 F.	2 987 F.

Taux globaux : 16,58 %  
Cotisation : 1 896 F.

La Communauté de Communes vote ses propres taux, d'où l'apparition de la 3ème colonne «Intercommunalité» permettant en parallèle une diminution, notamment pour la commune qui n'a plus à participer sur son propre budget.

d'Argentré avec une famille de 2 enfants.

Tout d'abord, à taux inchangé pour toutes les collectivités entre 1993 et 1994, la taxe d'habitation aurait augmenté de 3% soit 85 F, correspondant à l'augmentation des bases décidée par l'État.

En réalité, elle a augmenté de 4,66% soit 133 F, pour tenir compte de modification de certains taux.

En 1995, avec la mise en place de la Taxe Professionnelle d'Agglomération, la colonne «Intercommunalité» disparaîtra à nouveau et les taux correspondants pourront être réintroduits dans la colonne commune, et ce pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

A l'inverse, les entreprises verront la part communale disparaître pour être transférée dans la colonne «Intercommunalité».

Pourquoi ne pas avoir appliqué ce principe dès 1994 ?

Parce que la décision doit être prise au plus tard le 1er Juillet précédent, et à cette date la communauté n'était pas créée.

A. MARSOLLIER

### Traitement des Ordures Ménagères

C'est en 1992 que le monde des déchets a vécu sa révolution. Jusque là, il était légitime et normal de mettre les ordures en décharge. Avec la loi du 13 Juillet, changement complet : dorénavant, collecte sélective et incinération avec valorisation énergétique ont la faveur du Ministère de l'Environnement. Les collectivités locales se transforment en entreprises de tri et récupérations. En outre, avec les normes européennes de traitement des fumées, les usines d'incinération ne sont pratiquement plus polluantes. Mais tout cela a fait progresser les coûts.

C'est ainsi que depuis quelques années, vous avez eu à subir des majorations importantes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, avec notamment une augmentation de plus de 25% en 1994 par rapport à 1993.

Compte tenu de l'évolution de cette réglementation, il nous a semblé opportun d'ouvrir un dossier local sur le sujet et d'expliquer les coûts.

#### 1) COMMENT LE BUDGET 1994 A-T-IL ÉTÉ ÉTABLI ?

##### Tonnage prévisionnel :

Base : tonnage réel 92 : 529 tonnes

tonnage réel 93 : 572 tonnes

Compte tenu de la progression de 8% entre 1992 et 1993, le tonnage retenu a été fixé à 600 tonnes pour 1994.

##### Tarifs retenus :

Coût de l'enlèvement et du traitement de la tonne :

\* au 01/01/94 : 516 F.

\* au 01/07/94 : 582 F. (voir délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/94).

Nota, ce prix de 582F se décompose en deux parties :

- Enlèvement par la Sté CGEA ONYX (Ex HALBOUT-NETTOIEMENT) 362 F.
- Traitement par le SICTOM du Nors-Ouest Mayennais (Usine d'incinération de Pontmain) 220 F.

##### Budget prévisionnel :

* Enlèvement et traitement	
300 tonnes à 516 F.	154.800 F.
300 tonnes à 582 F.	174.600 F.
* location du terrain pour la carrière	9.200 F.
* Coût de l'enlèvement et du traitement des bouteilles en verre et en plastique	7.000 F.
* Enlèvement des ferrailles à la carrière (8 fois 550 F)	4.400 F.
* Amortissement des containers (sur 3 ans)	
- achats de 92 : 2 containers verre et plastique 14.000 F H.T.	4.600 F.
- achats de 93 : 6 containers pour le ramassage en campagne 12.324 F H.T.	4.100 F.
* Prise en charge de la moitié du différentiel 93 entre les dépenses, 313.887 F et la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, 290.000 F.	11.900 F.
	370.600 F.
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 94 :	370.000 F.

#### 2) PERSPECTIVES

Le traitement des Ordures Ménagères est, en pleine mutation. De nombreuses mesures ont été (et vont être) prises pour améliorer la qualité du traitement et le recyclage de certains déchets, tout en veillant sur l'environnement. Et ces mesures qui se traduisent toujours par des augmentations de coûts, ont des répercussions à tous les niveaux économiques.

C'est ainsi qu'un récent arrêté préfectoral va contraindre la commune d'Argentré à fermer la carrière de la route de Montsûrs le 31 Décembre 1994. On peut regretter cette décision si on se place du côté du service rendu mais il faut bien reconnaître que la proximité de la Jouanne d'une part et l'absence de contrôle des déchets d'autre part ne permettaient pas que la situation dure plus longtemps.

Néanmoins le problème est posé : comment collecter et traiter les déchets autres que les ordures ménagères ?

## Deux solutions sont envisagées :

### 1) Création d'une déchetterie sur la commune

Du seul point de vue du service, cela pourrait sembler être LA solution. Mais sur le plan financier, cela créerait des difficultés.

Une telle création représenterait un investissement de l'ordre de 250.000 F pour l'aménagement du site.

Les coûts de fonctionnement (locations et rotations des bennes, traitement des déchets notamment) avoisineraient les 100.000 F par an.

Ces coûts, principalement en ce qui concerne le fonctionnement, pourraient très difficilement être supportés par le budget général et, majorer une nouvelle fois la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans des proportions importantes, + 30%, semble déraisonnable.

Enfin, une déchetterie locale devra évoluer en suivant la réglementation et, il est évident que dans une optique de recyclage, le tri des déchets sera élargi et il faudra un nombre de bennes ou de silos relativement important pour sélectionner le verre et le plastique (c'est déjà fait) mais aussi le papier, le carton, la ferraille, les tontes de pelouses, les branchages, les gravats, le bois, les huiles, les batteries, le néon, les vêtements et les produits toxiques.

Une gestion performante de ce type de déchetterie à l'échelon d'une commune telle qu'Argentré semble quelque utopique.

### 2) Création de déchetteries par la Communauté de Communes du Pays de Laval (C.C.P.L.)

Le traitement des ordures ménagères n'est pas dans les compétences de la C.C.P.L. mais, la commission «compétences» a été saisie par la commune d'Argentré pour étudier la possibilité de traiter ce problème car, il nous semble plus réaliste, plus économique, de trouver des solutions à l'échelle de la C.C.P.L.

En effet, la C.C.P.L. regroupe 19 communes d'importance très différentes et, toutes ces communes sont (ou vont être) confrontées au problème du traitement des déchets ménagers et, chacune ne pourra avoir sa propre déchetterie.

C'est ainsi qu'en installant des déchetteries à des points judicieusement choisis, la C.C.P.L. permettrait à moindre coût (globalement) de répondre d'une part aux exigences de la réglementation et à ses évolutions et d'autre part aux besoins des communes et de leurs habitants.

Le seul inconvénient de cette solution seraient que les déchetteries ne pourraient être idéalement situées pour les 19 communes, c'est évident.

Néanmoins, il nous semble que la solution est dans cette

direction. C'est l'avis de la commune d'Argentré. Pour qu'il soit retenu, il faut qu'il soit partagé par les autres communes membre de la C.C.P.L. L'avenir nous dira ce qu'il en est de la démarche argentréenne.

Dans les 2 cas (gestion purement communale ou gestion C.C.P.L.), le remplacement de la carrière ne sera pas effectif avant l'été 95. Des solutions d'attente seront mises en place dès le début de l'année prochaine.

## CONCLUSIONS :

En cette fin de siècle, le traitement des déchets évolue et va encore évoluer notamment par rapport au recyclage et à la protection de l'environnement. Il faudrait que cela se fasse d'une manière réaliste et pratique, sans exagération et sans considération politico-économique... de telle sorte que le contribuable ne soit pas trop mis... «à contribution».

## Des Travaux sur la Route de Châlons-du-Maine

Actuellement l'entreprise Cochery-Bourdin et Chaussée réalise des travaux d'aménagement sur la rue du Bocage et la rue du Champ de la Vigne.

Pour cette dernière rue, il s'agit de donner à la chaussée l'épaisseur suffisante pour une utilisation normale ; il convenait que le raccordement à l'assainissement eaux usées soit fait auparavant, chose faite par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement en début d'année, permettant maintenant la réfection définitive de cette rue. La dépense est estimée à environ 150.000 Frs.

En ce qui concerne la rue du Bocage, le Département devant refaire l'enrobé de la route, il paraissait opportun d'aménager un cheminement piéton entre la route de Montsûrs et la rue du Champ de la Vigne.

L'aménagement reprend à peu près le principe déjà réalisé rue du Rocher (face à la Gendarmerie) avec un cheminement piéton au sud protégé de la circulation par une petite haie sans toucher à la berme existante côté nord.

Les plantations sont interrompues sur 15 à 20 mètres au droit de chaque entrée de maison pour permettre le stationnement de voitures sans gêner ni l'entrée ni le cheminement de piétons.

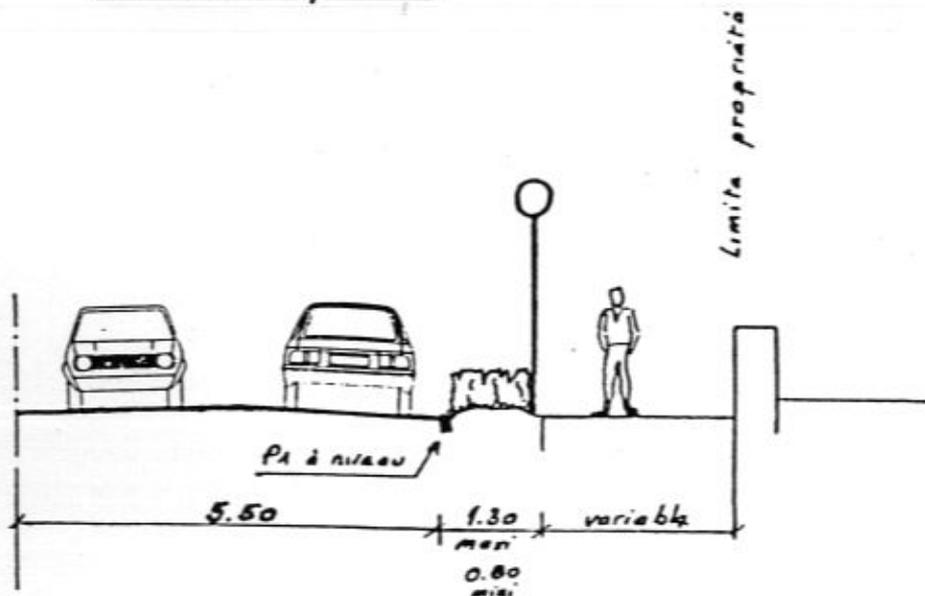
En même temps, des fourreaux sont mis en place pour permettre plus tard à l'EDF, l'enterrement des lignes électriques, sans nécessiter de nouvelles tranchées.

La dépense est estimée à 300.000 Frs. pour la Commune et à 150.000 Frs. pour le Département.

A. MARSOLLIER

### Profil en travers type

à challe 1/1000



Argentré

Bulletin Municipal

---

---

---

---